

DECIDE PORTUGAL

**ETUDE COMPAREE « L'UNION EUROPEENNE  
DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE :  
Espagne, France, Pologne et le Portugal »**

**Klingenthal VIII**

Quelle Europe et pourquoi?

*Comment réconcilier les peuples avec l'Union européenne?*

*Que leur proposer?*

**12 au 14 Novembre 2008**

Cette étude se propose d'analyser, de façon comparée, la façon dont les questions sur les études européennes sont enseignées dans les écoles publiques de l'enseignement obligatoire entre les Etats membres du réseau de Klingenthal.

Malheureusement, d'une part, il n'a pas été possible de recueillir les réponses de tous les pays membres du réseau ; d'autre part, les réponses aux questions ont un caractère assez hétérogène<sup>1</sup>, ne permettant pas une comparaison systématique de toutes les données.

Les membres inclus dans l'étude sont l'Espagne, la France, la Pologne, le Portugal.

## **COMPARAISON**

<b>pays</b>	<b>Public</b>	<b>Privé</b>	<b>Niveau enseignement considéré</b>
<b>Espagne</b>	Non précisé (mais depuis plusieurs années, le système public est dévalorisé)	Non précisé (sous divisé en enseignement privé et concerté)	étude centrée sur les dernières années 12-16 ans, disciplines Histoire et Sciences Sociales (12 écoles de Madrid)
<b>France</b>	Premier degré (primaire) 85% Deuxième degré (collège, Lycée) 80%	PD 15% DD 20%	6-16 ans (enseignement primaire, collège, Lycée)
<b>Pologne</b>	90%	10%	7-13 ans/étude centrée sur enseignement primaire
<b>Portugal</b>	88,7%	11,3%	6-15 ans/école primaire et collège

### **Quelle ou quelles ont été les disciplines prises en compte pour l'étude ?**

Pour les quatre pays, les disciplines dans lesquelles l'Union Européenne est abordée sont essentiellement du domaine des Sciences Sociales, i. e., Histoire et Géographie. Dans les cas de la France et du Portugal, l'UE apparaît également en Education civique.

### **Quels sont les thèmes spécifiques abordés dans les manuels d'apprentissage du ministère de l'éducation?**

#### **Espagne**

<sup>1</sup> L'étude espagnole ne considère que la Communauté Autonome de Madrid (12 écoles)

Le cas espagnol est certes particulier. En effet, l'enseignement obligatoire est régi par des principes généraux qui sont gérés par la suite par les 17 Communautés Autonomes. Il est ainsi possible de dire qu'il existe 17 systèmes d'enseignement. Le Ministère de l'Éducation fixe les critères de base pour chaque discipline, résultat d'une négociation dans une commission "d'expert" en pédagogie, généralement perçus comme les représentants les plus radicaux des Communautés Autonomes. Les lignes générales sont donc développées dans chaque Communauté Autonome, atteignant un certain paradoxe puisque les manuels scolaires d'une même discipline sont différents pour chacune des 17 Communautés.

La proposition du gouvernement central espagnol consiste à aborder le processus d'intégration de l'UE comme garantie de paix et de sécurité. Le programme met en évidence le moment de l'adhésion de l'Espagne à la CEE. Le reste du programme est très restreint : les élèves prennent connaissance de l'existence du Parlement Européen et d'autres institutions communautaires, mais d'une façon superficielle et sans grande rigueur.

### **La France**

Les données françaises relatives à un véritable traitement des questions européennes dans les programmes scolaires ne débutent qu'à partir de la quatrième. En ce qui concerne les données de la quatrième et de la troisième, les programmes n'entreront en vigueur qu'à partir de 2011 et 2012 respectivement.

En quatrième, l'apprentissage de l'UE apparaît dans le programme de la discipline d'éducation civique, essentiellement orienté vers le Droit : « Libertés, Droits et Justice en Europe et dans l'Union Européenne ». Le projet de programme d'histoire propose, parmi les thèmes d'étude au choix, "la Révolution, l'Empire et la guerre". Il évoque aussi la généralisation du sentiment national en Europe. Le programme de géographie, consacré à " la mondialisation", débute fort heureusement par une étude des ports, des littoraux et des échanges maritimes, du rôle stratégique des détroits, ouvrant un champ de réflexion sur la géostratégie maritime. De même, l'évocation des lieux de commandement, des entreprises transnationales peut déboucher sur les enjeux de défense économique dans la défense globale.

En troisième, nous retrouvons l'UE dans plusieurs disciplines : Histoire, Géographie et Education civique. Pour la première, il s'agit d'aborder la construction européenne jusqu'au début des années 1990 en suivant le fil conducteur : ancrage à l'Ouest, adhésion aux valeurs démocratiques et intégration économique. Pour la Géographie, le programme est développé autour de deux grands thèmes. « La France et l'Union Européenne » et « le Rôle mondiale de la France et de l'Union Européenne ». Pour le premier, une partie du programme – construction européenne- est développée en liaison étroite avec le programme d'histoire. Le second thème est celui de « la France intégré dans l'Union Européenne », centré notamment

sur les thèmes des réseaux de transport et de l'environnement. Finalement, le troisième axe est celui de « l'Union Européenne à plusieurs vitesses » centré sur les contrastes territoriaux à l'intérieur de l'Union Européenne.

Pour le deuxième grand thème, « les réalités et limites de la puissance de l'Union Européenne » aborde la question de la capacité militaire (limitée) de l'Union Européenne et donc, la PESD. Dans la discipline d'Education civique, le programme est le seul sur l'ensemble des classes du collège à envisager explicitement la défense. Il voit la séquence "défense et sécurité" portée de 4 à 5 heures à 8 à 10 heures. C'est un doublement, mais surtout la formulation est grandement améliorée. A l'ancien découpage, "La défense nationale, la sécurité collective et la paix ; la solidarité et la coopération internationale", qui permettait d'éluder l'aspect national de la sécurité, se substitue un découpage plus logique : "la recherche de la paix, la sécurité collective, la coopération internationale ; la défense et l'action internationale de la France". La défense de la France est logiquement reliée à son action internationale. Le découpage est clair et réaliste, les ressources offertes par les trinômes académiques sont explicitement indiquées.

Schématiquement, l'enseignement des questions européennes pourrait être représenté de la façon suivante :

<b>Classes</b>	<b>Programme à enseigner</b>
SIXIEME	L'élève et la citoyenneté : les droits et les devoirs du citoyen dont celui de la défense du pays
CINQUIEME	La sécurité face aux risques majeurs : les différents acteurs dans le dispositif de la défense par rapport aux risques naturels, technologiques et les nouvelles formes d'insécurité.
QUATRIEME	L'Europe se construit : le projet de la politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.)
TROISIEME	La défense nationale, la sécurité collective et la paix : il s'agit de définir les nouvelles responsabilités de la France dans un nouveau contexte européen et mondial.

### **La Pologne**

Les questions européennes sont abordées dans différentes disciplines, mais il n'y a pas de discipline consacrée à cette thématique en tant que telle. Par conséquent, l'apprentissage des questions européennes se fait dans les cours d'histoire, les cours pédagogiques (questions organisationnelles) et dans les activités optionnelles des Clubs Européens. Il y a également un programme gouvernemental (6è édition) "Mon école dans l'UE" qui publie des livres sur des sujets de grand intérêt comme le Dialogue des Cultures, le Traité de Lisbonne, l'idée de

l'intégration européenne etc. avec l'appui de la télévision publique, du Ministère de l'éducation, etc.

## **Le Portugal**

La thématique européenne, traduite par la mise en lumière des valeurs défendues par l'Union Européenne, est un thème transversal à toutes les disciplines des 3 cycles. Les valeurs qui ont orienté la construction européenne doivent être sous-jacentes à la façon dont les disciplines sont enseignées, autrement dit, les valeurs et les principes européens sont sous-jacents dans les compétences qui doivent être acquises à la fin de la scolarité obligatoire. Ces valeurs sont à la base de la participation dans la vie civique d'une façon libre, responsable, solidaire et critique, ainsi que le respect et la valorisation de la diversité des individus et des groupes et la construction d'une conscience écologique.

Bien que la question européenne soit latente, elle n'est développée en tant qu'élément du programme dans les disciplines d'histoire (1er, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Cycles) et Géographie (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Cycles).

En Histoire, au premier cycle, il n'y a pas encore d'approche à l'Europe politique et le principal objectif est celui de localiser le Portugal en Europe et dans le monde. L'élève doit également parvenir à s'identifier par sa naturalité et sa nationalité. Dans le deuxième cycle, il s'agit d'apprendre l'Histoire et la Géographie du Portugal dans le passé et le présent. Ainsi, l'étude du Portugal contemporain inclut bien évidemment l'adhésion du pays à la Communauté Economique Européenne et les différences substantielles qui sont apparues à la suite de cet acte politique au niveau social et géographique. A ce stade, l'approche de la construction européenne n'est pas encore totalement politique, mais au niveau de la temporalité, sont appliqués les concepts de changement/permanence dans la caractérisation de la société portugaise, ainsi que les apports de l'adhésion pour le Portugal contemporain. Finalement, au troisième cycle, le Portugal est étudié du point de vue historique et politique dans le contexte européen et mondial. Le Processus de construction européenne est clairement indiqué dans le programme, intégré dans l'étude de la transformation du monde après la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale et de la transition du régime autoritaire à la démocratie au Portugal.

En ce qui concerne la Géographie, en 2<sup>e</sup> cycle<sup>2</sup>, comme pour l'Histoire, l'objectif est de connaître le Portugal et de l'insérer dans l'Europe et dans le monde, afin de développer une identité basée sur le territoire, ce qui permet à l'élève de consolider un sentiment d'appartenance au pays et sa capacité d'intervention civique.

---

<sup>2</sup> Etant donné qu'il n'y a pas de Géographie en premier cycle.

Dans le 3<sup>e</sup> cycle, il s'agit de développer des compétences géographiques d'observation, de classification, organisation, lecture et interprétation des cartes. L'objectif consiste à acquérir des connaissances qui permettent à l'élève de comprendre et d'analyser des problèmes complexes, pertinents pour la vie dans un monde de multiples relations. En ayant comme *leitmotiv* la dimension européenne du Portugal, l'élève devra connaître les lieux et régions et le dynamisme des interrelations entre espaces.

Il y a également un traitement des questions européennes dans des domaines du programme scolaire hors disciplines. Ce sont des domaines d'apprentissage extra-disciplinaires qui ne sont pas basés sur un programme préalablement défini, ils ont un caractère transversal et intégrateur, mais ils font partie du curriculum obligatoire. Ils occupent au moins 45 mn hebdomadaire dans l'emploi du temps scolaire. Dans cet espace, il y a deux modalités dans lesquelles sont fréquemment abordés des thèmes liés à la construction européenne: la première est "l'aire de projet" (área de projecto), où les élèves construisent et réalisent des projets au moyen de l'articulation des connaissances des divers champs d'étude, en accord avec le thème choisi; la deuxième est la formation civique (formação cívica), qui vise le développement de la conscience civique des élèves. Cette dernière est très orientée vers l'Education pour la Citoyenneté qui a comme référentiel commun la Citoyenneté européenne.

En ce qui concerne les activités extra-curriculaires, hors disciplines scolaires, les écoles ont une relative autonomie. Néanmoins, le Ministère donne un appui sous-jacent dans la plupart des organisations, dans l'offre de compléments curriculaires, dans la divulgation, ainsi que dans la facilitation de contacts et/ou représentations avec/dans les institutions et entités. Le ministère de l'éducation promeut également des partenariats et des protocoles avec des entités extérieures, il collabore dans l'élaboration de contenus, dans le partage d'expériences d'apprentissage, il crée et met gratuitement à dispositions des manuels.

Au niveau institutionnel, il y a des structures bien sédimentés, de dimension européenne, comme les Clubs Européens et le réseau Eurydice, ainsi que diverses initiatives, certaines irrégulières mais à dimension internationale comme le "Printemps de l'Europe", "E-twinning" ou bien encore "Schooling for Tomorrow".

### **Le réseau Eurydice**

Bien qu'indirectement, ce réseau tend à uniformiser les systèmes d'enseignement européens. Il a été créé en 1980 à l'initiative de la Commission européenne, c'est un réseau institutionnel qui recueille, actualise et diffuse de l'information comparée sur les politiques et les systèmes éducatifs européens, notamment des études et des analyses sur des thèmes spécifiques, ainsi que des indicateurs et des statistiques. Son activité se centre essentiellement sur la façon dont s'organise et se structure l'éducation à tous les niveaux, en Europe. Le

réseau Eurydice est constitué par une unité européenne, basée à Bruxelles, et par des unités nationales, insérées dans les Ministères de l'Éducation de tous les pays qui participent au projet Socrates. Il contribue à la coopération dans l'éducation à travers des échanges d'informations sur les politiques et systèmes éducatifs, ainsi qu'en proposant des études sur des thèmes d'intérêt commun.

**Les écoles ont-elles un centre d'appui à l'étude des questions européennes dans leurs installations (par ex. les clubs européens)? Dans le cas affirmatif, comment fonctionnent-ils ?**

**Espagne**

Dans le cas de l'étude espagnole, nous devons prendre en compte que les résultats ne concernent que 12 écoles de Madrid donc il est très difficile d'observer et plus encore, de généraliser le résultat de l'Étude. Il a tout de même été possible de constater lors des recherches effectuées pour l'étude portugaise que des Clubs Européens existaient également dans plusieurs écoles espagnoles. Pour les 12 écoles étudiées, il n'y a pas de centre d'appui à l'étude des questions européennes dans leurs installations. Elles disposent de drapeaux européens, d'affiches, de cartes, mais pas beaucoup plus. Les textes scolaires et les activités développées comme compléments et renforcements de l'enseignement effleurent à peine les questions européennes

**France**

**Les sections européennes ou de langues orientales en collège et lycée**

L'apprentissage des langues est également une bonne façon d'aider les étudiants à connaître d'autres pays européens. Depuis leur création, leur succès ne se dément pas : ce sont ainsi plus de 160 000 élèves, à la rentrée 2004, qui ont été scolarisés dans plus de 3000 sections, implantées sur tout le territoire en collège et en lycée, dans l'enseignement public et dans des établissements privés sous contrat d'association.

C'est pour répondre à l'attente d'un public scolaire de plus en plus large, désireux d'acquérir la maîtrise d'une langue étrangère à un haut niveau, aussi proche que possible du bilinguisme, que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place ce dispositif en 1992. L'ambition fondatrice, au-delà de la dimension linguistique, vise un véritable renouvellement pédagogique qui implique une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays concernés, la dynamisation des échanges et des partenariats avec des établissements étrangers, la sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté européenne, l'approfondissement de l'interdisciplinarité.

Les sections européennes et de langues orientales sont ouvertes à toutes les catégories d'élèves, dès lors qu'ils manifestent un goût et une aptitude suffisants pour les langues. L'enseignement dispensé dans ces sections repose sur les programmes en vigueur dans l'ensemble des collèges et lycées, y compris pour les disciplines non linguistiques. Si la ventilation par langue place l'anglais au premier rang, suivi par l'allemand, par l'espagnol, l'italien, on trouve également, en nombre plus limité, des sections de russe, de portugais, de néerlandais, de chinois, de japonais, etc.

L'impulsion donnée au développement des sections européennes dans l'enseignement professionnel vise à préparer l'ensemble des jeunes aux compétences que requièrent non seulement l'importance grandissante de la dimension internationale dans l'économie mais également les nouveaux enjeux de la citoyenneté.

### **Pologne**

Les Clubs Européens des écoles existent en Pologne depuis 1993, ils collaborent *inter alia* avec des ONGs, les Centres régionaux d'Information Européenne, le gouvernement local et les média locaux. Les Clubs sont enregistrés par le Centre d'Information Européenne du Ministère des Affaires Etrangères Polonais (UKIE). De façon à pouvoir être enregistré dans la base de données, il suffit de remplir le formulaire disponible sur la page Internet du Centre d'Information Européenne, comme au Portugal, où le formulaire se trouve sur la page Internet du Bureau des Affaires Européennes et Relations Internationales (GAERI) du Ministère de l'Education.

### **Portugal**

#### **Clubs européens**

A la ressemblance de la Pologne, certaines écoles portugaises possèdent également un Club européen, mais ils sont antérieurs. En effet, en 1986, année d'adhésion du Portugal à la Communauté Economique Européenne, Margarida Béland, fonctionnaire du Ministère de l'Education a proposé la création du premier Club Européen dans l'école de Caxias. L'objectif était d'engager la communauté scolaire dans un nouveau concept d'apprentissage sur les questions européennes : échanges, partenariats, rencontres, séminaires, expositions, rencontrer de nouveaux collègues et amis, dans une atmosphère européenne. L'unité de coordination des Clubs Européens (national et international) a son siège au Portugal, au Bureau des Affaires Européennes et Relations Internationales (GAERI) du Ministère de l'Education.

Ce sont des centres de dynamisation d'activités dans le domaine de l'éducation européenne, créés à l'initiative des écoles et en accord avec leurs conditions et leurs possibilités. Chaque Club peut créer son règlement intérieur, avoir un emblème ou un insigne. Ils sont actuellement 324 dans tout le continent et les régions autonomes de Madère et des Açores. Il est plutôt difficile de compiler des données sur leurs activités extrêmement variées, bien que certains soient plus dynamiques que d'autres. La plupart ont un blog où il est possible d'avoir une idée des activités réalisées.

Les Clubs européens ont deux objectifs principaux :

- Créer un esprit européen entre ses membres, le transmettant aux autres membres de la communauté dans laquelle ils sont insérés ;  
- promouvoir, avec l'appui des autorités compétentes, des actions qui tendent à améliorer l'information sur :

- L'Europe (aspects géographiques, historiques, culturels, économiques) ;
- Les institutions de l'Union Européenne et les organes du Conseil de l'Europe (structures, fonctionnement, objectifs)
- Les Etats membres de l'Union européenne et les pays du Conseil de l'Europe
- Le patrimoine culturel et naturel de l'Europe ;
- Les problèmes contemporains que l'Europe affronte ;
- Le rôle de l'Europe dans le monde ;
- Le processus d'élargissement de l'UE et ses implications ;
- Contribuer à la compréhension et la tolérance mutuelles
- Contribuer à une prise de conscience relative à l'interdépendance européenne et mondiale et au besoin de coopération
- Contribuer à la création du sens de la responsabilité des élèves en tant que jeunes citoyens européens en ce qui concerne la paix, les droits de l'homme et la préservation de l'environnement et du patrimoine culturelle.

**Les écoles font-elles appel à d'autres services/centres/formateurs extérieurs pour l'enseignement/formation des études européennes? Dans le cas affirmatif, quels sont ces moyens et avec quelle fréquence? Quels services de formation existent-ils dans chaque Etat membre et auxquels les écoles peuvent avoir accès ? quelles sont les conditions ?**

### **Espagne**

La question n'a pas été traitée dans l'étude espagnole, mais le Professeur Jesus MARTINEZ-PARICIO est informé de certains établissements (concertés et surtout privés) qui

maintiennent des relations avec des établissements scolaires d'autres pays afin de réaliser des échanges scolaires. Il y a également certaines activités sur internet afin de débattre de questions autour du jour de l'Union Européenne. Toutefois, elles ont très peu d'expression.

De plus, le Professeur n'a également pas constaté que les établissements cibles de son étude aient recours à d'autres services/centres/formateurs extérieurs pour l'enseignement/formation des questions européennes. Toutefois, la Représentation du Parlement Européen met à disposition plusieurs types d'appuis pour ceux qui en font la demande : des livres, des documents ou bien encore, et dans des cas spécifiques, des formateurs/spécialistes sur des sujets européens. Madrid semble être plus actif que les autres Communautés ; De toute façon, tout dépend de l'intérêt du professeur principal des classes ou bien des directeurs d'écoles ou bien encore de l'association des parents d'élèves.

## **France**

### I - Les programmes européens

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie permet aux acteurs du système éducatif de toute l'Europe de travailler ensemble. Il permet d'échanger et d'améliorer les méthodes pédagogiques. Il contribue à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Il se décline en différents programmes : Comenius, Erasmus, Leonardo Da Vinci, Grundtvig. Ils permettent de trouver la formule adaptée à ses besoins. Néanmoins seul le programme Comenius s'applique directement à la population cible de notre étude. Selon le type d'action, sa gestion peut être faite par la Commission Européenne ou par les agences nationales.

#### ▪ **Comenius<sup>3</sup>**

Il permet de développer les échanges dans l'enseignement scolaire. Il existe quatre principales formes de partenariats :

- Les **bourses de formation continue** permettent aux enseignants du premier et second degré, aux équipes éducatives, aux conseillers d'orientation et aux inspecteurs de découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques. Pour une durée d'un jour à six semaines, il s'agit de cours, de séminaires, de conférences ou simplement d'aller observer le fonctionnement d'une autre école.
- Les **partenariats scolaires** rassemblent, sur une durée de 2 ans, écoles, collèges, lycées d'au moins 3 pays d'Europe. Il y a 3 types de projets :
  - permettre aux élèves et enseignants de travailler ensemble autour d'un sujet les intéressant.

---

<sup>3</sup> Les 4 pays de l'Etude participent à Comenius 3, notamment dans le projet Europschool

- autoriser les équipes pédagogiques à échanger sur leurs méthodes pédagogiques et à les mettre en pratique pour les tester.
- permettre aux élèves de 2 pays différents de s'initier à une langue étrangère qui ne fait pas partie de leur cursus.
- L'**assistanat** est une bourse destinée à des étudiants ou enseignants en fin de formation désireux de partir dans autre pays d'Europe pour participer à l'enseignement d'une discipline. Cela peut durer de 3 mois à une année scolaire.
- Les projets multilatéraux et les réseaux : Les **projets multilatéraux** regroupent 3 pays pour échanger sur de meilleures pratiques pédagogiques ou de nouvelles formations pour les enseignants. Les **réseaux** sont des forums d'échange à propos des disciplines et des acteurs impliqués dans les programmes Comenius.

Comenius se diversifiera en 2009 avec les partenariats Comenius Regio : des activités communes de coopération pourront être organisées entre les autorités locales et régionales investies dans l'enseignement scolaire. En 2010, la mobilité individuelle des élèves du secondaire devrait être possible. Le projet permettra aux élèves de passer de 3 à 10 mois d'étude dans une autre école européenne, en vivant auprès d'une famille d'accueil.

#### ▪ **Le programme transversal :**

En plus de ces programmes sectoriels, il existe un Programme Transversal qui a 3 angles principaux.

- La coopération et à l'innovation dans les **politiques d'éducation et de formation** par des projets regroupant différents pays.
- L'**enseignement et l'apprentissage des langues** dans les établissements d'enseignement, les universités et les organismes impliqués dans l'éducation des adultes.
  - Les projets multilatéraux visent à mettre en place un accès facile, à développer et à diffuser les ressources pédagogiques dans le domaine des langues.
  - Les réseaux linguistiques sont là pour promouvoir le développement de l'enseignement et l'apprentissage des langues.
- Les **Technologies de l'Information et de la Communication** : projets multilatéraux et réseaux permettent de développer, d'échanger et d'innover dans ce domaine.

## II -Un relais dans les académies : les DAREIC

### **Les délégués académiques aux relations européennes et internationales (Dareic)**

L'ouverture internationale des établissements scolaires est un axe important de la politique de formation du Ministère.

Cette activité a été confortée par la création des délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (Daric), puis des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic), qui assurent la coordination des activités académiques dans ce domaine. Il s'agit d'échanges de classes, d'activités internationales dans les établissements techniques et professionnels, de perfectionnement linguistique d'enseignants, de soutien pédagogique à des établissements étrangers et d'appariements d'établissements.

### III Partenaires

Différentes associations mettent en œuvre des programmes sur le thème de l'Europe. Elles organisent diverses activités pédagogiques, soit directement soit par l'intermédiaire des chefs d'établissements et enseignants. Ces activités permettent d'éveiller la conscience européenne des élèves.

#### ▪ **AEDE - Association européenne des enseignants**

L'association se propose de réunir tous les enseignants désireux de contribuer à la mise en place d'une union politique de l'Europe à caractère fédéral et d'approfondir dans le monde de l'éducation la connaissance des fondements et points communs de la civilisation européenne ainsi les raisons et les avancées de la construction européenne dans les domaines politique, économique, social et culturel afin de développer chez les élèves et étudiants un esprit de citoyenneté européenne.

L'AEDE diffuse plusieurs périodiques, des centaines de textes pédagogiques et de réflexion et des courts métrages destinés à animer des réunions d'élèves ou d'étudiants.

[www.aede-france.org](http://www.aede-france.org)

#### ▪ **E.H.S.A. - European school heads association**

E.S.H.A. (en français Association européenne des chefs d'établissements) est une organisation professionnelle européenne des cadres de l'enseignement. Cette organisation organise des conférences, soutient les initiatives éducatives, met en relation porteurs de projets et partenaires...

[www.esha.org](http://www.esha.org)

#### ▪ **ÉVEIL (association)**

L'association EVEIL crée et réalise des programmes d'informations transversaux et interactifs pour aider les jeunes à se responsabiliser dans la Cité mais aussi dans leur santé, dans leur orientation et leur environnement.

Ces programmes, complémentaires des programmes scolaires, sont proposés gratuitement aux

établissements de France métropolitaine.  
Depuis 2004, EVEIL intervient sur le thème de l'Europe en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.

[www.eveil.asso.fr/](http://www.eveil.asso.fr/)

#### ▪ **GE21 - Génération europe 21**

GE21 est une association franco-allemande à vocation européenne. Elle a pour but de concevoir, proposer et mettre en place un ensemble d'actions visant à promouvoir la coopération franco-allemande et plus largement européenne.

[www.generationeurope21.info](http://www.generationeurope21.info)

#### ▪ **Maisons de l'Europe**

Les Maisons de l'Europe interviennent auprès de leurs publics cibles ; les jeunes, les professionnels, les associations, les collectivités par des actions appropriées telles que des conférences, des débats, des expositions des stands d'information, des émissions de radio, des séminaires européens de sensibilisation, d'information ou de formation, etc.

[www.maisondeleurope.org](http://www.maisondeleurope.org)

### **Pologne**

Les Clubs européens des écoles coopèrent avec: les Centres Régionaux d'Information Européenne qui disposent d'antennes dans 16 villes polonaises (il y a 16 régions administratives), la Fondation Polonaise Robert Schuman qui invite plusieurs intervenants pour les activités des Clubs européens, la Représentation de la Commission Européenne en Pologne fournit des brochures, des cartes, des drapeaux, etc...Il y a également le Conseil Polonais du Mouvement Européen qui organise des rencontres régionales et nationales des Clubs Européens des écoles. De même, ces Clubs reçoivent des informations d'actualisation sur les activités récentes de l'Union Européenne par le Centre d'Information Européenne du Ministère Polonais des Affaires Européennes.

### **Portugal**

#### I - Le Centre d'information Européenne Jacques Delors (CIEJD)

Il a pour mission divulguer l'information et la documentation sur les thèmes liés à l'UE, ainsi qu'organiser des formations et dynamiser tous les types d'initiatives dans ce domaine. Il a été créé le 8 Décembre 1994, pour une période de 12 ans, par l'état portugais et par l'UE, représentés respectivement par le Ministère des Affaires Etrangères et par la Commission

européenne. Son mandat est arrivé à terme en Décembre 2006 et malgré son prolongement jusqu'au 31 Décembre 2007, à partir du 1 Janvier 2008, le CIEJD a un nouveau statut.

En 2006, les priorités de communication au niveau national concernaient le débat national sur le Futur de l'Europe et en particulier la Stratégie de Lisbonne, ainsi que les priorités qui concernent la Présidence portugaise de l'UE, le deuxième semestre 2007.

En 2006, le nouveau système d'information EuroCid est devenu complètement opérationnel. Il est constitué par deux principaux éléments:

- la nouvelle base de données (InfoEuropa), implantée en partenariat avec la Direction Générale des Affaires Communautaires<sup>4</sup> (DGAC) du Ministère des Affaires Etrangères. C'est la plus grande base de données en ligne spécialisée en questions européennes et elle vise à inclure tout l'acquis du Ministère des Affaires Etrangères depuis le processus de négociation pour l'adhésion.
- Le nouveau portail d'information européenne en Portugais est organisé en 5 canaux, orientés vers différents publics-cibles et permet la divulgation de l'information officielle de l'UE et nationale sur les questions européennes, les contenus et les activités du CIEJD et de ses partenaires sur la base de données InfoEuropa.

Afin d'augmenter le nombre de citoyens visés par ses activités, le CIEJD dispose de certains instruments dont les plus pertinents pour le public concerné sont les suivants : les Cours Jacques Delors et les animations pédagogiques, les séances d'information et débat, la formation des Multiplicateurs (d'informations), la Revue et Edition CIEJD, la Médiathèque et le Portail web- information européenne en ligne.

### **Cours Jacques Delors**

Les cours Jacques Delors (CJD) sont destinés essentiellement aux écoles de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, privées ou publiques. Ils ont une durée moyenne d'1h30mn et, en général, les établissements scolaires ont plutôt choisi les cours à caractère générique (306). Il y a également eu un nombre réduit de cours sur des thématiques plus spécifiques comme la citoyenneté européenne (7).

En 2006, les **Cours Jacques Delors** (CJD) ont étendu leur audience par le lancement des Cours Jacques Delors décentralisés, réalisés à l'extérieur du Centre par des moniteurs du Centre et par le réseau de formateurs Jacques Delors afin de donner une réponse aux difficultés croissantes de déplacements auxquelles font face les élèves des régions les plus lointaines.

---

<sup>4</sup> Maintenant il s'agit de la DGAE – Direction Générale des Affaires Européennes.

année	1 <sup>ère</sup> – 4 <sup>ème</sup> années	5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> années	7 <sup>ème</sup> – 9 <sup>ème</sup> années
Total de cours	17	15	84
Total des élèves par niveau	427	387	2252
Total des élèves	3066		

(source Centre d'information européenne Jacques Delors)

### « Un voyage en Union Européenne »

Afin de toucher le public des plus jeunes (4 à 13 ans), le CIEJD a adopté une approche ludique de l'Union Européenne. Depuis 1997, le CIEJD et la troupe de théâtre Zéphyro ont réalisé des pièces de théâtre afin de rendre plus captivante l'information sur l'UE pour les enfants et les jeunes : A la découverte de l'UE, Toi et l'Euro, Tolérance ou encore, Nous sommes tous Européens sont quelques unes des pièces qui ont déjà été présentées. La dernière pièce conçue est « Un voyage en Union Européenne ». La Troupe se déplace du nord au sud du Portugal, ce qui a permis de toucher 4250 enfants en 2006 et elle est toujours jouée actuellement. La représentation a lieu dans des locaux cédés par les mairies ou bien les propres écoles et elle est accompagnée par des éléments du Centre Jacques Delors qui expliquent les objectifs de cette action et promeuvent des concours dont les prix sont des livres édités par le CIEJD.

### Le jour de l' Union Européenne

La célébration du Jour de l'Europe est, certainement, le principal événement annuel d'animation pédagogique du CIEJD. En 2006, le Centre s'est associé une nouvelle fois au Centre de Pédagogie et d'Animation du Centre Culturel de Belém et au Ministère de l'Education afin de proposer aux écoles une série d'activités sous le moto de l'UE : *Unis dans la Diversité*. En plus des actions d'animation pédagogique habituelles comme le concours Euro-le Maillon Faible<sup>5</sup> et des jeux multimédia<sup>6</sup>- des ateliers Jardins avec des Mots (Jardins com Palavras) pour des enfants de 7 à 12 ans, fêtant l'Europe à partir de la diversité de leurs jardins, de son vert et de ses couleurs.

Le Plan de communication pour 2007 s'est articulé autour de la Présidence Portugaise et de la Commémoration des 50 ans du Traité de Rome et les thèmes prioritaires qui ont été définis par le l'UE et le Gouvernement Portugais sont les suivants: le Futur de l'UE- processus de réforme de l'UE et Traité Constitutionnel; la Stratégie de Lisbonne; la citoyenneté européenne

<sup>5</sup> 260 élèves ont participé en 2006

<sup>6</sup> *La Découverte de l'UE*, CD-Rom a été produit par le CIEJD dirigé aux élèves de l'école primaire jusqu'au collège ou encore du lycée, en fonction des niveaux de difficulté des jeux. Des thèmes comme- la Construction européenne ; la Carte de l'Europe ; les organes et institutions communautaires ; les politiques communautaires et Voyage à travers l'Europe- sont proposés d'un façon ludique aux élèves, facilitant leur apprentissage de l'UE.

-débat sur les valeurs et objectifs construits par l'UE, sur les futurs développements de l'Union, notamment les droits fondamentaux et l'Espace de Liberté, Sécurité et Justice. La construction de cet Espace de Liberté, Sécurité et Justice est d'ailleurs l'objet de débats concernant les questions de *soft security* qui, depuis la fin du monde bipolaire, occupe une place considérable dans le champ de la sécurité. Finalement, la place de l'Europe dans le monde est également débattue et, notamment, l'élargissement, la Politique de voisinage et le rôle de l'Europe sur la scène internationale.

### **Le Réseau des formateurs**

En 2006, 10 nouveaux éléments ont adhéré au réseau des formateurs totalisant 90 éléments. Les formateurs sont pour la plupart liés aux domaines du Droit, Etudes européennes, Relations Internationales et Economie. Le 31 décembre, des 90 formateurs, 17 étaient originaires du Nord, 17 de la région Centre, 33 de la région de Lisbonne et Vallée du Tage, 3 du Alentejo, 4 de l'Algarve, 8 de Madère et 8 de la région des Açores. Ils se déplacent dans les écoles notamment pour certains projets comme le « Printemps de l'Europe » ou bien pour le jour de l'Union Européenne, entre autres, pour les élèves de tout âge.

### **Le Portail Web**

L'univers Internet du CIEJD est constitué par le portail Eurocid lequel, en plus des 5 canaux de la page d'accueil, intègre également la bibliothèque digital *Infoeuropa* (qui réunit tout l'acquis du Centre et de la Direction Général des Affaires Européennes - DGAE) et le sous-site « Apprendre l'Europe (*Aprender a Europa*) » dévoué à la communauté scolaire. Cette initiative est sponsorisée par le projet PRODEP III. Ce sous-site vise à faciliter l'accès à l'information préparée sous formes de divers supports pédagogiques, mobiliser la communauté éducative et stimuler le débat par la mise à disposition de *fora* et la réalisation de *chats* thématiques. L'information est présentée en trois salles distinctes selon le public cible : élève, professeur et chercheur.

## II- Les Centres Europe Direct

Actuellement appuyé par la Commission Européenne à travers sa représentation au Portugal, le réseau des Centres EUROPE *DIRECT* inclut 13 centres du Nord au Sud du pays y compris les archipels de Madère et des Açores.

Les centres d'information Europe Direct agissent comme des intermédiaires entre les citoyens et l'Union Européenne au niveau local et la mission du réseau est la suivante :

- permettre au niveau local que les citoyens disposent d'informations , d'orientation, assistance, des réponses aux questions sur les institutions, législations, politiques, programmes et possibilité de financement de l'Union Européenne ;
- promouvoir activement le débat sur l'Union Européenne et ses politiques, au niveau local et régional ;
- permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'information adaptée aux besoins locaux et régionaux ;
- permettre au public d'envoyer ses réactions aux institutions européennes sous la forme de questions, suggestions et opinions.

Les Centres EUROPE DIRECT ont une considérable dynamique puisque l'on peut compter une moyenne de 50 à 60 initiatives par Centre et par an. Ces initiatives sont presque toutes réalisées dans les écoles et souvent à l'initiative des Clubs Européens et des professeurs qui, à titre individuel, sollicitent l'appui des Centres, notamment en ce qui concerne le matériel informatif. Les activités de ces trois agents (Centres, Clubs et Ecoles) sont toujours coordonnées entre eux et comptent sur l'appui des délégations régionales du Ministère de l'Éducation.

Les activités se déroulent toute l'année, mais il y a une intensité accrue au mois de Mai avec la journée de l'UE et le "Printemps de l'Europe". Elles sont diversifiées (débat, séminaires, séances d'éclaircissement, expositions et distribution de matériel informatif) et leur durée est variée. En ce qui concerne le matériel informatif, les plus sollicités sont les brochures, les affiches, les plans et les jeux didactiques. Les thèmes qui intéressent le plus les jeunes étudiants et les écoles sont les institutions européennes, les Etats membres, les Traités, les emblèmes et symboles européens. Toutefois, les thèmes comme l'élargissement de l'UE, le Futur de l'UE, la PAC et les questions environnementales sont également très demandés.

## III – Le Bureau du Parlement Européen et la Représentation de la Commission Européenne au Portugal

Nous devons également mentionner la disponibilité d'information sur l'UE, notamment sur la citoyenneté et les droits inhérents au statut de citoyen européen sur les sites de la représentation de la Commission Européenne au Portugal, ainsi que sur celui du cabinet du

Parlement Européen au Portugal. Les sites ont bien évidemment aussi des informations générales sur l'Union Européenne, ainsi que sur les activités au niveau Union Européenne. Ces structures existent dans tous les Etats membres de l'Union.

## **Les écoles développent-elles leur propre matériel sur les questions européennes?**

### **Espagne**

Les écoles peuvent le faire si elles sont intéressées. En effet, le Ministère fixe les lignes générales qui peuvent être acceptées telles quelles par les Communautés ou pas. Les établissements scolaires fixent le calendrier des activités qui peut ou non inclure des thèmes européens.

Il semble que le sentiment sur l'intérêt des élèves à apprendre ces thèmes est très pragmatique. En effet, la réponse des parents est généralement très positive, mais l'important est que leurs enfants passent le plus de temps à l'école afin d'être protégés jusqu'à ce qu'ils sortent travailler. En ce qui concerne les étudiants, ils sont favorables si cela ne leur exige pas d'études supplémentaires ou bien des examens. Les seuls vraiment intéressés, mais ils sont très peu, étaient généralement de très bons élèves, dévoués à leurs études. Les professeurs, de leur côté, ne sont pas très favorable si la discipline leur donne du travail supplémentaire. Finalement, cela peut intéresser certains directeurs si cela leur rapportent des aides supplémentaires.

### **France**

Les réponses ne permettent pas vraiment de répondre complètement à cette question mais il est fort à parier que certaines écoles produisent des contenus liés aux thématiques de l'UE, bien qu'ils aient plusieurs organismes/sources où elles peuvent demander des éléments.

### **Pologne**

Certaines écoles développent des contenus mais la plupart utilise du matériel fournis par le Centre pour l'Information européenne comme des DVDs, des présentations power point et des brochures qui peuvent être téléchargés sur internet.

### **Portugal**

Il est fort à parier que les écoles qui disposent des Clubs européens les plus actifs tentent de produire des contenus sur l'Union Européenne. Toutefois, comme nous avons pu le

voir, les établissements scolaires peuvent demander du matériel au CIEJD, à la Représentation de la Commission et au Cabinet au Portugal du Parlement Européen ou encore aux centres Europe direct.

## **Les écoles organisent-elles des activités ludiques portant sur d'autres pays européens ou bien ont-elles des jumelages ?**

### **Espagne**

C'est essentiellement dans les établissements d'enseignement privés que sont organisées le plus d'activités ludiques portant sur d'autres pays européens et dans certains établissements publics plus dynamiques, des échanges d'élèves et de professeurs sont organisés.

### **France**

Pas d'éléments de réponse.

### **Pologne**

Les Clubs européens organisent des compétitions, des quizz, des campagnes d'information et d'autres événements. Les événements les plus importants sont organisés au mois de Mai, étant donné que le 5 Mai est le jour de l'Europe et le 9 Mai est le jour de l'Union Européenne. Ceci permet aux Clubs européens d'organiser une semaine européenne pendant laquelle est faite une présentation des différents pays, par exemple, par la présentation de la cuisine de chacun. Les Clubs européens coopèrent entre eux et préparent aussi des cartes, des tableaux éducationnels et organisent des sections européennes dans les bibliothèques des écoles. Le Centre Robert Schuman organise la Parade Schuman qui réunit des personnes de tout âge.

### **Portugal**

Les clubs européens au Portugal ont des activités très semblables à ce qui se passe en Pologne. Ils participent également au **Projet ELOS** : « l'Europe en tant qu'environnement d'apprentissage dans les écoles » à travers l'école à laquelle ils appartiennent et qui sont membres du projet.

Il s'agit d'un concept et d'un réseau. Le réseau ELOS est financé par le projet Comenius 3 pour une période d'Octobre 2005 à Septembre 2008. Le projet ELOS inclut 200 écoles et

appuie des organisations d'environ 15 pays européens et continue à grandir. Le réseau vise à une éducation de haute-qualité qui prépare explicitement les élèves de tous types d'établissements, entre 12 et 19 ans, pour leur rôle en tant que citoyens européens, et particulièrement pour de futures études ou bien un emploi en Europe. Les écoles suivront une orientation européenne et internationale pour leurs cours et leurs activités d'échange.

Les organisations et les réseaux englobent 11 pays (Allemagne, Espagne, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni). Le projet a l'appui de la Commission Européenne ainsi que celui d'institutions et d'autorités nationales. Les écoles participantes souscrivent un curriculum orienté vers l'europpéen, dans les disciplines et les activités internationales. L'instrument d'orientation est le 'Framework for Europe Competence', qui définit la connaissance, les compétences et l'attitude dont les étudiants ont besoin pour coopérer avec succès dans un environnement international.

En ce qui concerne la mise en oeuvre, il s'agit d'un éventail d'activités comme l'apprentissage par des échanges virtuels et en présence, des modules européens dans les écoles, des stages dans d'autres pays, des échanges d'information et de notification sur les innovations dans les thématiques du programme. Les partenaires travaillent ensemble afin d'harmoniser des concepts existants et de développer des instruments communs et répandre les outputs du réseau. Les outputs du réseau incluent des instruments communs, des services internet, études de cas... Des panels consultatifs nationaux et un comité scientifique ont aidé les partenaires du réseau et les écoles à parvenir à ces résultats.

Les professeurs ont la possibilité d'utiliser une plateforme de communication depuis 2006. Ils peuvent également télécharger du matériel, partager des bonnes-pratiques et prendre des suggestions pour le programme des disciplines.

Le projet ELOS fournit des instruments supplémentaires aux écoles. En effet, il offre des formations pour les professeurs, il permet de rencontrer des partenaires pour les écoles, il permet aussi d'obtenir des conseils sur comment élaborer des projets COMENIUS 1. Il y a également des réunions du réseau et celui-ci fonctionne comme un lobby pour obtenir des opportunités supplémentaires dans les nouveaux programmes européens.

Les écoles sont récompensées à la fin du programme puisqu'elles auront le « tampon » ELOS sur des bases et procédures et visites communes. Les étudiants peuvent gagner des crédits en accord avec le système national d'éducation, mais ils sont également certifiés puisque le réseau ELOS a développé un « portfolio » de l'apprenti et un QCM qui évalue la dimension de la connaissance sur l'Europe. Les deux sont en phase expérimentale.

Le Centre Jacques Delors a organisé du 14 au 16 octobre 2007, à Lisbonne, la conférence « Modèles de citoyenneté européenne dans l'école » dans le cadre du projet ELOS,

avec la collaboration du Ministère de l'éducation, de l'Agence Nationale pour les Programmes Communautaires et le coordinateur du réseau ELOS EuroSchool. Cette initiative visait stimuler le débat sur les compétences européennes et l'éducation pour la citoyenneté, basé sur des expériences de bonnes pratiques; permettre la formation de professeurs dans des domaines thématiques pertinents par la réalisation de workshops; fournir des documents à tous les intéressés ; mais aussi inviter les médias afin de divulguer le projet, soulignant que l'apprentissage sur l'Europe et le Monde doit débiter dans les écoles.

## **CONCLUSIONS GENERALES**

Comme nous l'avons signalé au début de l'étude, la structure des réponses nationales étant quelque peu hétérogène, il n'est pas très facile de trouver systématiquement des éléments comparables. Toutefois, nous sommes en mesure de parvenir à quelques conclusions :

- il n'y a pas de différences flagrantes entre les « anciens » Etat membres et les nouveaux en ce qui concerne les études européennes. Bien évidemment, il est nécessaire de prendre en compte la population visée dans chaque étude nationale. Nous partons du principe que la plupart des gouvernements font un effort afin d'introduire des thèmes européens dans les programmes scolaires, en grande partie dans des disciplines de Sciences sociales et humaines. En effet, si pour les anciens EM, l'apprentissage devrait être le résultat de l'ancienneté de leur appartenance, pour les nouveaux Etats-membres l'anti-chambre de l'adhésion a été tellement longue que même si parfois l'envie s'affaiblissait, il y a tout de même eu la curiosité de comprendre à quel « club » leur pays allait adhérer.
- Néanmoins, la majeure partie de notre catégorie cible n'est pas la principale bénéficiaire des contenus sur des thématiques européennes. L'introduction d'élément est faite crescendo et comme vous pourrez le constater, notamment avec l'étude française en annexe, les étudiants du lycée sont beaucoup mieux lotis, mais la majeure partie n'est pas intégrée dans notre public cible. Les programmes sont plutôt « légers », c'est-à-dire, l'UE est souvent abordé indirectement par le biais du continent « Europe » ou bien dans très peu de cas, en traitant la question du processus d'intégration (Portugal, France et en partie l'Espagne) et de l'adhésion de l'Etat (Portugal et Espagne).
- Le thème de la PESD n'est pratiquement pas abordé. En effet, la Pologne ne l'a pas évoqué, alors dans le cas de l'Espagne et du Portugal, les valeurs européennes de son action dans le monde sont sous-jacentes, mais l'étude de la question se fait plutôt sous l'angle de la participation nationale aux engagements européens sur la scène mondiale comme c'est le cas pour la France en Education civique (explicite pour la France).

- Il est également intéressant de constater que la division administrative de l'Espagne est un obstacle majeur dans l'harmonisation de l'apprentissage des questions européennes puisque le ministère de l'Education ne propose que des lignes générales, laissant les régions libres de les insérer ou pas dans leurs programmes ;
- En ce qui concerne les structures extra-scolaires, la Représentation de la Commission et le Bureau du Parlement européen sont deux éléments communs dans les Etats et ils sont de bons relayeurs de l'information européenne. Néanmoins, en ce qui concerne les autres institutions/structures, l'offre est très variable, mais pour la plupart variée. Elles ont d'ailleurs un rôle fondamental pour combler le manque avéré de développement plus systématique des thématiques européennes;
- Ils mettent à disposition des écoles un matériel varié comme des plans, des brochures, des expositions ou des présentations sur certains thèmes européens. Il y a également la mise à disposition de formateurs (au moins dans les cas français et portugais) qui se déplacent dans les écoles afin de développer quelques thématiques. Dans le cas portugais, mais il s'agit d'une constatation qui pourrait être généralisable : il y a un déséquilibre entre le centre et la périphérie : plus de formation et de formateurs sont disponibles à Lisbonne que sur le reste du territoire.
- Bien que les Clubs européens constituent un réseau au niveau européen, seuls la Pologne et le Portugal les ont évoqués comme des instruments fondamentaux dans l'introduction de la thématique européenne dans les écoles ;
- Le projet ELOS – qui inclut l'Espagne, la Pologne et le Portugal- est une initiative forte intéressante puisque les écoles participantes souscrivent un curriculum orienté vers l'europpéen, dans les disciplines et les activités internationales. L'instrument d'orientation est le 'Framework for Europe Competence', qui définit la connaissance, les compétences et l'attitude dont les étudiants ont besoin pour coopérer avec succès dans un environnement international. D'autres projets européens comme « Comenius » sont également fondamentaux pour le développement de réseaux européens d'écoles. L'action de l'UE est ainsi indispensable dans l'apprentissage des thèmes européens au niveau national car elle permet de bousculer (positivement) un processus plutôt lent : il est primordial d'inclure des éléments plus concrets sur l'UE, ses objectifs et son fonctionnement dans les programmes scolaires, notamment dans les premières années de l'enseignement, notamment par des approches ludiques. L'UE tend à devenir de plus en plus complexe et un apprentissage trop tardif ne fait que ralentir la perception de cette réalité qui nous entoure et qui est présente dans notre quotidien.

**Annexes :**  
**Les réponses nationales**

## REPONSE DE L'ESPAGNE

Una consideración de carácter general. La enseñanza en España se rige por unos principios generales que después son administrados por las Comunidades Autónomas [17]. Se puede decir, sin mucho error, que existen 17 sistemas de enseñanza en España. UNA LOCURA que los partidos políticos, TODOS y de todas las ideologías, no están dispuestos a modificar.

El gobierno central, el Ministerio de Educación, fija los criterios básicos para todas las asignaturas. Estos contenidos han sido negociados con una comisión de "expertos" (¿) en pedagogía que son los más radicales representantes de las directrices impuestas por los políticos en el PODER de cada comunidad autónoma [los considero como "comisarios políticos"]. He podido comprobar que los gestores [que pocas veces han dado clase pues siempre han estado en los despachos] pertenecen a una escuela de pensamiento donde se niega el esfuerzo, la competencia, la calidad, la emulación del maestro [al que se le despoja de toda su *autoritas* y su *potestas*. Esas directrices son innegociables. Las directrices de carácter general son desarrolladas en cada comunidad autónoma dándose la paradoja de que los libros de texto de una misma asignatura son diferentes en cada una de las 17 comunidades. Esto supone un magnífico negocio para unas pocas editoriales. Las editoriales siguen el programa que se les impone pues de otra manera sus libros no serían aceptados por el "censor" correspondiente. Varios ejemplos: 1) Partes de la Historia de España no se estudian de la misma manera y con la misma intensidad en todas las comunidades autónomas; ocurre lo mismo con la Historia Universal. En cambio se presta mucha atención e intensidad a la historia "local". Hay un "olvido" voluntario de muchos acontecimientos de la Historia de España, de la contemporánea, pero también de la moderna y la antigua. Hay ejemplos lamentables al presentar algunos acontecimientos, hechos y personajes sin ningún tipo de rigor científico. 2) Ocurre lo mismo a la hora de explicar la Geografía: se explica el perfil geográfico de la comunidad, el resto apenas existe. Un ejemplo, en la comunidad canaria, que no tiene ríos, no se explica los ríos. 3) Incluso la Física no se escapa, a la hora de hacer problemas de espacio-velocidad-tiempo: el espacio siempre tiene que ser el de la comunidad; los coches "no salen" de la comunidad. Lamentablemente podría seguir presentando más incongruencias.

La situación se agrava todavía más en las comunidades con fuerte peso nacionalista donde existe otro idioma co-oficial con el español: Galicia, País Vasco, Cataluña, Baleares y, en menor medida, la Comunidad Valenciana. En estos casos el idioma español es tratado como idioma extranjero con muy pocas horas lectivas y siempre en asignaturas "marginales", por ejemplo gimnasia. Estas comunidades gestionan sus propios programas con el objetivo de "recuperar el tiempo perdido" en los años de "dictadura".

Me pesa tener que reconocer que en la era de la Internet, los viajes, las comunicaciones de todo tipo, la enseñanza en España desde hace años es "localista", "parroquiana". Lo más alejado del mundo global en el que se encuentran los alumnos que tienen que aprender cosas sin importancia. Comprenderán que los alumnos españoles presenten las peores calificaciones cuando se comparan con el resto de los alumnos de la UE. El problema es mucho más grave pues los datos empeoran cada vez que se hace la prueba comparada.

En estos momentos ya tenemos una generación de "analfabetos" y por lo que se ve, vamos camino de tener otra más. Lamentablemente no veo que haya una respuesta para poner remedio a semejante catástrofe actual, pero sobre todo del futuro próximo. Por más denuncias que se hacen desde algunos intelectuales y profesores, los políticos y gestores no prestan el más mínimo interés por solucionar lo que todo el mundo ve, menos ellos.

Les remito un trabajo que realicé para el Ministerio de Defensa en un momento que parecía que se querían solucionar las cosas. Al final todo quedó como estaba.

Paso a contestar sus preguntas.

1. El trabajo lo realicé sobre ESCUELAS Y MAESTROS de la Comunidad Autónoma de Madrid. En total 12 escuelas [públicas, concertadas y privadas], y un total de 250 profesores [directores de centros, jefes de estudio y profesores de Historia y Ciencias Sociales] El tema central no fue la Unión Europea, traté el tema de la seguridad y la defensa. De manera indirecta también analicé los temas europeos.

2. Por lo general la enseñanza pública está devaluada desde hace muchos años. No obstante hay centros públicos, concretos, muy buenos, excelentes, pero son la excepción. La devaluación aumenta en las zonas con una fuerte presencia de alumnos inmigrantes. El método pedagógico que se sigue es que todos los alumnos de la misma edad deben estar en la misma aula, aunque no entiendan el español. Esto supone que el ritmo de la clase lo impone el que menos sabe, o tiene menos interés. El alumno, y sus padres, son la autoridad "real" del aula. No deja de ser una señal que los hijos de los políticos que "imponen" este sistema de enseñanza nunca son matriculados en la enseñanza pública.

En España existe un segundo sistema de gestión de la enseñanza: la enseñanza concertada. Se trata de la iniciativa privada [con mucho peso de las órdenes religiosas] que reciben una subvención para ampliar la oferta que no puede satisfacer la enseñanza pública. Los padres deben aportar además alguna cantidad por la enseñanza de sus hijos. El sistema pedagógico suele ser más rígido y exigente.

Por último existe la enseñanza privada donde los padres tienen que hacer frente a todo el coste. Suele ser la elegida por los grupos de la élite, incluyendo a los políticos que imponen para los demás lo que ellos no quieren.

3. La escolarización es obligatoria y universal. Esto es una gran conquista pero tiene un defecto muy importante. Los jóvenes a los que no les interesa el estudio y, podrían incorporarse al mundo del trabajo, no lo pueden hacer, deben estar obligatoriamente en el centro escolar lo que supone una rémora y en muchas ocasiones son personas conflictivas a las que nada se les puede hacer.

4. Últimos años de la enseñanza media: entre 12 a 16 años.

5. Historia y Ciencias Sociales.

6. Por lo general no. Existen, eso sí, banderas de la UE, carteles, mapas, pero poco más. Los textos escolares y las actividades que se desarrollan como complemento y refuerzo de la actividad docente apenas tocan esta materia.

No lo he estudiado, pero existen algunos centros [concertados y sobre todo privados] que mantienen alguna relación con centros escolares de otros países comunitarios pero con el objetivo de intercambio de escolares. Hay alguna actividad mediante la internet para debatir algunas cuestiones alrededor del día de la Unión Europea. Son cosas "anecdóticas".

7. Por lo que he podido ver: no.

8. La representación del Parlamento Europeo pone a disposición de quien solicita ayuda varios tipos de apoyos. Libros, documentales y, en casos muy concretos, personal que explica los asuntos que tienen que ver con la UE. He visto que en Madrid esto es más activo que en otras comunidades. Al final todo depende del interés del profesor-jefe de estudios-director del centro, o de la asociación de padres de alumnos.

9. La propuesta oficial es que se de cuenta del proceso de formación de la UE como garantía de paz y seguridad. Se destaca el momento de la incorporación de España a la Comunidad Europea y muy poco más. Se da cuenta, de forma muy elemental, de la existencia de un Parlamento Europeo y de unos órganos de gestión comunitarios. Poco más y sin mucha profundidad y sin apenas rigor.

10. Pueden hacerlo si están interesados. Como he dicho el Ministerio señala unas directrices que las comunidades aceptan o no. Los centros escolares mediante el Consejo Escolar [dirección del centro, algunos profesores, representantes de los sindicatos, representación

escolar y asociación de padres] fijan el calendario de actividades que, si lo desean, pueden incluir los temas europeos.

En su momento pregunté de forma directa a los padres sobre si estaban interesados en que sus hijos estudiaran estas materias. La respuesta siempre fue afirmativa pero el argumento era práctico: que sus hijos estuvieran más tiempos en el colegio para que de esta manera estuvieran "recogidos" hasta que ellos salieran de su trabajo.

A los alumnos les interesaban siempre que no fuera una materia más que tuvieran que "estudiar", que tuvieran que hacer exámenes. Encontré algunos alumnos muy interesados, pero fueron muy pocos, una excepción, siempre eran alumnos brillantes y dedicados al estudio.

Los profesores no estaban muy interesados si esto le suponía una carga adicional para prepararse unas materias que por lo general desconocían. Lo aceptaban si esas cuestiones las dictaban otras personas. Algunos directores aceptaban la propuesta siempre que eso supusiera unas ayudas complementarias para el centro.

11. En los centros privados, sobre todo, y en algunos centros públicos [los más dinámicos, los hay] suelen establecer contactos e intercambios de alumnos y profesores.

Siguiendo con la propuesta propongo varias actividades para seguir profundizando en esta materia que, quizás, podríamos presentarla al organismo correspondiente de la UE en forma de red de investigación.

- a) Análisis detallado de algunos eurobarómetros donde se pregunta por esta cuestión. En estos momentos dispongo de la base datos para realizar un primer análisis. Puede que los colegas de la Universidad Rey Juan Carlos de Madrid presenten estos datos.
- b) Análisis de textos escolares de diferentes niveles de enseñanza y aplicación de un breve cuestionario que he comprobado su utilidad. Se trataría de medir QUÉ SE DICE DE LA UE, y CÓMO SE DICE, QUÉ ARGUMENTOS SE PRESENTAN y CÓMO SE PRESENTA LA UE [de manera gráfica]
- c) Profundizar en el cuestionario que ustedes han elaborado.

# REPONSE DE LA FRANCE

## **1 Ecoles concernées**

école primaire (6 -11ans)  
collège (11-15ans), de la sixième à la troisième,  
lycée (15-18ans), qui inclut les classes de seconde, première et terminale,

## **2 Part de l'enseignement privé**

L'enseignement privé regroupe environ 15 % des élèves dans le premier degré et 20 % dans le second degré, proportions restées stables lors de la dernière décennie. L'essentiel de l'enseignement privé est constitué d'établissements catholiques sous contrat d'association avec l'État (qui rémunère notamment leurs personnels). Le privé hors contrat rassemble moins de 50 000 élèves, et repose sur une forte participation financière des familles.

## **3 Enseignement obligatoire**

de 6 à 16 ans

## **4 L'Europe dans les Programmes scolaires**

### **4 – 1 Classe de quatrième ( à partir de 2011)**

#### ÉDUCATION CIVIQUE

*LIBERTÉS, DROITS ET JUSTICE EN EUROPE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE*  
(8 à 10 heures)

#### **CONNAISSANCES**

**Thème 1 - Le projet politique de la construction européenne**

**Thème 2 - droit national, droit européen**

La construction de l'Union européenne a pour effet d'imposer un droit européen aux droits nationaux.

**Thème 3 - les cours de justice européennes**

Les institutions judiciaires de l'Europe et de l'Union européenne font respecter les droits de l'homme, arbitrent les conflits entre pays membres et harmonisent partiellement les droits des États européens.

### **4 – 2 - Classe de troisième ( à partir de 2012)**

#### HISTOIRE

*LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE JUSQU'AU DÉBUT DES ANNÉES 1990*

#### **CONNAISSANCES**

Les **premières réalisations** de la construction européenne débutent dans les années 1950, la **CEE** s'élargit à de nouveaux États dès les années 1970, le traité de **Maastricht** marque le passage de la Communauté Économique Européenne à l'**Union européenne** .

## **DÉMARCHES**

**Trois caractéristiques** de la construction européenne servent de fil conducteur à l'étude :

- L'ancrage à l'Ouest.
- l'adhésion aux valeurs démocratiques,
- l'intégration économique.

## **CAPACITÉS**

**Connaître et utiliser les repères suivants**

- les traités de Rome : 1957 \*
- le traité de Maastricht : 1992
- l'euro, monnaie européenne : 2002

## GÉOGRAPHIE

*LA FRANCE ET L'UNION EUROPÉENNE (10 à 12 heures)*

**Thème 1 - QU'EST-CE QUE L'UNION EUROPÉENNE ?**

### **CONNAISSANCES**

**Une union en construction.**

### **DÉMARCHES**

Cette partie est traitée en liaison étroite avec le programme d'histoire.

L'Union européenne est située à l'échelle mondiale sur différentes cartes thématiques

## **CAPACITÉS**

**Localiser** les États de l'Union européenne\* et leurs capitales.

**Thème 2 - LA FRANCE INTEGRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE**

### **CONNAISSANCES**

**Les réseaux de transports :**

La France combine différentes logiques d'organisation des transports : la centralisation à partir de Paris, l'intégration à l'espace européen et au monde, renforcée par de grands aménagements.

**L'environnement :**

C'est une préoccupation majeure des européens qui partagent la même exposition aux risques\*, naturels et technologiques.

### **DÉMARCHES**

**Une étude de cas :**

- le réseau de trains à grande vitesse en France et en Europe\*.

L'étude débouche sur une analyse des réseaux de transports nationaux et européens à partir de cartes.

**Une étude de cas au choix :**

- la gestion de la forêt méditerranéenne,
- un exemple de risque technologique.

L'étude de cas souligne l'interdépendance des territoires et les enjeux d'une gestion globale des risques dans le contexte européen.

### **CAPACITÉS**

**Localiser** les principales métropoles françaises et européennes sur un fond de carte de l'Europe\*

**Situer :**

- les axes et les noeuds de transports majeurs de l'espace français et européen et les grands aménagements
- la France en Europe dans le contexte des élargissements successifs

**Identifier différents types de risques naturels et technologiques en France et en Europe**

**Thème 3- UNE UNION EUROPÉENNE À PLUSIEURS VITESSES**

## **CONNAISSANCES**

### **Les contrastes territoriaux à l'intérieur de l'Union européenne**

Plusieurs critères sont mobilisés pour établir une différenciation entre les États et les régions de l'Europe et souligner les contrastes de l'espace européen. L'UE tente de réduire les écarts par sa politique régionale et de cohésion des territoires.

### **DÉMARCHES**

L'étude débouche sur la réalisation d'**un croquis simple** des grands types d'espaces dans l'Union européenne.

### **CAPACITÉS**

#### **Localiser et nommer :**

- les grands ensembles régionaux de l'Europe : Europe du Nord-Ouest, Europe du Sud, Europe centrale et orientale

- les pays de la zone Euro, de l'espace Schengen

**Situer** la mégalopole européenne

**Identifier et décrire** une forme de contraste de l'espace européen

**Réaliser un croquis représentant les différents types d'espaces dans l'Union européenne**

## *LE RÔLE MONDIAL DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE (7 à 9 heures)*

### **Thème 2- RÉALITÉS ET LIMITES DE LA PUISSANCE DE L'UNION EUROPÉENNE**

## **CONNAISSANCES**

### **L'Union européenne, pôle mondial :**

Le rayonnement de l'Union européenne s'exerce sur son voisinage : échanges, coopérations, demandes d'adhésion.

À l'échelle du monde, l'Union européenne apparaît comme un pôle économique et commercial majeur, appuyé sur la puissance financière de l'euro, mais dont le rôle diplomatique et militaire reste limité.

### **DÉMARCHES**

Étude de cas au choix : une candidature d'adhésion

La puissance de l'Union européenne est replacée dans le contexte des pôles majeurs de l'organisation de l'espace mondial.

### **CAPACITÉS**

**Situer** l'Union européenne sur un planisphère des grands pôles de puissance mondiaux

**Identifier** des attributs de la puissance de l'Europe et des limites à cette puissance

## ÉDUCATION CIVIQUE

### **LA DÉFENSE ET LA PAIX (8 à 10 heures)**

**Thème 1** - La recherche de la paix, la sécurité collective, la coopération internationale

- Les problèmes et les difficultés d'une organisation pacifique du monde.

- Quelques exemples de l'action contemporaine de l'ONU et du rôle du Tribunal pénal international (TPI).

**Thème 2** - La Défense et l'action internationale de la France

- Les missions de la Défense nationale dans le contexte contemporain européen et mondial.

- Les menaces et les risques actuels.

- La notion de défense globale et les engagements européens et internationaux de la France

- La Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.

## **4- 3 Classe de première :**

### Sciences économiques et sociales:

Globalement, le programme de première est relativement « franco-français » et les thèmes de type sociologique.

La question centrale est celle de la cohésion sociale : « *comment la société est-elle possible ? Comment la vie sociale ne débouche-t-elle pas sur la guerre de tous contre tous ? ... quels sont les dispositifs qui permettent d'assurer la cohésion sociale ?* » articulée autour de trois liens : le lien marchand, le lien social et le lien politique.

Dans l'introduction du cours, travail de sensibilisation par questionnement d'un « objet », l'exemple de l'introduction de l'Euro est cité comme possibilité.

Dans la première partie du programme qui traite des activités économiques et sociales:

- sur la forme et les fonctions de la monnaie : « *on pourra se référer à l'introduction de l'Euro* ».
- sur les niveaux de pouvoir, « *l'objectif est de faire réfléchir les élèves au fait que les niveaux d'exercice du pouvoir se sont diversifiés, au-delà de l'Etat-nation, avec la création des régions et l'instauration de l'Union européenne* ».

Dans la seconde partie du programme qui traite de la régulation économique et sociale (marché, société) :

- sur l'action des pouvoirs publics : « *au niveau national s'ajoutent les niveaux infra et supranationaux, notamment européens* »

### Histoire :

La période historique étudiée précède la création de l'Union européenne (elle peut donc servir à la comprendre) : il s'agit du monde du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1939. Le mot *Europe* désigne un espace (industriel, culturel, politique, ... ) en expansion face aux autres puissances mondiales. Les deux axes de travail sont le « *phénomène industriel avec ses conséquences sociales* » d'une part et « *le phénomène de la nation avec ses réalisations politiques et les heurts conduisant à la Première Guerre mondiale* », d'autre part.

### Géographie :

Le thème géographique étudié est : « *La France en Europe et dans le monde* ».

Dans la partie « *La France en perspective* » :

- le thème de l'Europe est explicite : « *on s'interrogera sur la définition de l'Europe et ses composantes (Europe occidentale, centrale, orientale... une place importante est accordée à l'Union européenne dont on évoquera le rôle mondial.* »
- le thème de la place de la France en Europe est précisé ainsi : « *différenciation du territoire français dans l'espace européen* » dans ses aspects naturels, culturels.

Dans la partie « *Le territoire français et son organisation* » : l'aménagement du territoire est abordé avec le rôle de l'état, des collectivités locales et de l'Union européenne.

Dans la partie « *États et régions en France et en Europe* » : l'étude porte sur la notion de région « *y compris les régions transnationales* » et deux pays sont au programme : le Royaume-Uni et un état de l'Europe méditerranéenne.

## Education civique:

La classe de première est consacrée à la réflexion sur la participation politique et l'exercice de la citoyenneté. L'Europe ne figure explicitement dans aucun des quatre thèmes indiqués, mais rien ne l'exclut car: « *L'actualité notamment, qu'elle soit locale, européenne ou internationale peut fournir le ou les sujets se rapportant aux pratiques de la citoyenneté et au fonctionnement des institutions* ».

Les quatre thèmes sont :

- Exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir public
- Exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et d'actions collectives
- Exercice de la citoyenneté, République et particularismes
- Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen

A partir de ces thèmes, sept notions doivent être abordées et définies : pouvoir, représentation, légitimité, état de droit, république, démocratie, défense.

## **4 -4 Classes de terminale**

### Sciences économiques et sociales

Globalement : « *La finalité de l'enseignement des sciences économiques et sociales est d'amener l'élève à la compréhension de monde économique et social contemporain* »

L'Europe est un thème de terminale ES, plus précisément au niveau des politiques (politiques économiques, sociales etc.),

Deux des thèmes du programme font explicitement référence à l'Europe :

- ouverture internationale et mondialisation : l'exemple de l'Union européenne est cité sur le plan de l'intégration économique et la croissance,
- le rôle économique et social des pouvoirs publics : intégration économique et politique conjoncturelle : le cas des pays de l'Union européenne

(Les autres thèmes sont : travail et emploi ; investissement, capital et progrès technique; changement social et solidarités, changement social et conflits, changement social et inégalités).

### Histoire :

Le programme traite du monde depuis 1939.

Dans la première partie, qui traite de la seconde guerre mondiale un thème est intitulé : « *L'Europe et la France dans la guerre : à partir d'une carte de l'Europe de 1942, on analyse les formes de l'occupation, les collaborations et résistances...* »

Dans la deuxième partie (le monde de 1945 à 1990), l'Europe n'est pas citée : on étudie le modèle américain face au modèle soviétique et l'émergence du tiers monde.

Dans la troisième partie (la France depuis 1945), dans le cadre de l'étude de l'évolution politique : « *...On examine les orientations durables et les grandes phases de la politique extérieure, en la replaçant en particulier dans le cadre de la construction européenne.* »

### Géographie :

Le programme traite de l'espace mondial :

- organisation géographique du monde ;

-étude de trois puissances économiques (Etats-Unis en Amérique et dans le monde, Japon en Asie orientale et dans le monde, Allemagne en Europe et dans le monde) ;  
-quelques problèmes géographiques mondiaux à l'échelle continentale (grandes villes d'Afrique ; agriculture et développement ; peuplement et maîtrise du territoire en Russie ; population et développement en Inde ou en Chine)

### Education civique :

Huit notions construisent le programme : liberté, égalité, souveraineté, justice, intérêt général, sécurité, responsabilité, éthique.

Elles sont traitées dans quatre thèmes, dont l'un s'intitule « *la citoyenneté et la construction de l'Union européenne* » : « *L'Union européenne fait-elle évoluer la définition et l'exercice traditionnel de la citoyenneté ?... Une citoyenneté européenne supposerait-elle d'aller plus loin que la simple addition des citoyennetés nationales ?... L'élaboration de cette citoyenneté est-elle compliquée par la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne ?...La citoyenneté européenne requiert-elle, à terme, la construction d'un état européen souverain ?* »

Les trois autres thèmes sont :

La citoyenneté et les évolutions des sciences et des techniques

La citoyenneté et les exigences renouvelées de justice et d'égalité

La citoyenneté et les formes de mondialisation

## **5 – les supports et aides - Programmes européens**

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie permet aux acteurs du système éducatif de toute l'Europe de travailler ensemble. Il permet d'échanger et d'améliorer les méthodes pédagogiques. Il contribue à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Il se décline en différents programmes : Comenius, Erasmus, Leonardo Da Vinci, Grundtvig. Ils permettent de trouver la formule adaptée à ses besoins. Selon le type d'action, sa gestion peut être faite par la Commission Européenne ou les agences nationales.

### ▪ **5-1 L'agence Europe-Education-Formation France :**

#### ▪ **Sa composition**

En France, l'Agence unique pour les programmes et dispositifs se trouve à Bordeaux : c'est l'agence Europe-Education-Formation France. Elle est composée de représentants des ministères chargés de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'agriculture et des affaires étrangères. Elle comprend également des acteurs des sphères de l'éducation et de la formation professionnelle.

#### ▪ **Sa mission**

L'agence a un rôle d'information et de conseil auprès des établissements scolaires et des établissements de formation ou d'orientation. Elle décide de l'attribution des subventions communautaires pour les programmes à gestion nationale. Elle suit d'un point de vue administratif et financier le déroulement des actions. Elle participe à l'évaluation des programmes. Le Conseil d'Administration de l'agence donne les orientations générales ainsi que les priorités d'action. Le financement est assuré conjointement par la commission européenne et par l'Etat.

## **5-2 Les programmes sectoriels :**

### **• Comenius**

Il permet de développer les échanges dans **l'enseignement scolaire**. Il existe quatre principales formes de partenariats :

- Les **bourses de formation continue** permettent aux enseignants du premier et second degré, aux équipes éducatives, aux conseillers d'orientation et aux inspecteurs de découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques. Pour une durée d'un jour à six semaines, il s'agit de cours, de séminaires, de conférences ou simplement d'aller observer le fonctionnement d'une autre école.
- Les **partenariats scolaires** rassemblent, sur une durée de 2 ans, écoles, collèges, lycées d'au moins 3 pays d'Europe. Il y a 3 types de projets :
  - permettre aux élèves et enseignants de travailler ensemble autour d'un sujet les intéressant.
  - autoriser les équipes pédagogiques à échanger sur leurs méthodes pédagogiques et à les mettre en pratique pour les tester.
  - permettre aux élèves de 2 pays différents de s'initier à une langue étrangère qui ne fait pas partie de leur cursus.
- L'**assistanat** est une bourse destinée à des étudiants ou enseignants en fin de formation désireux de partir dans autre pays d'Europe pour participer à l'enseignement d'une discipline. Cela peut durer de 3 mois à une année scolaire.
- Les **projets multilatéraux** et les **réseaux** : Les **projets multilatéraux** regroupent 3 pays pour échanger sur de meilleures pratiques pédagogiques ou de nouvelles formations pour les enseignants. Les **réseaux** sont des forums d'échange à propos des disciplines et des acteurs impliqués dans les programmes Comenius.

Comenius se diversifiera en 2009 avec les partenariats Comenius Regio : des activités communes de coopération pourront être organisées entre les autorités locales et régionales investies dans l'enseignement scolaire. En 2010, la mobilité individuelle des élèves du secondaire devrait être possible. Le projet permettra aux élèves de passer de 3 à 10 mois d'étude dans une autre école européenne, en vivant auprès d'une famille d'accueil.

### **• Grundtvig**

Il concerne l'éducation des adultes, du personnel impliqué dans la formation des adultes et permet de rendre accessible **l'offre d'éducation tout au long de la vie**.

- Les **projets multilatéraux** concernent les institutions et les organisations d'éducation des adultes d'au moins 3 pays dont un membre de l'UE. Sur une durée de 2 ans, ils tentent d'élaborer des nouveautés dans les produits d'enseignement, et faire en sorte qu'un meilleur accès à l'éducation soit possible.
- Les **réseaux** permettent une diffusion des idées et des pratiques sur l'éducation des adultes. Au moins 10 pays participent sur une durée de 1 à 3 ans.

A partir de 2009, il existera une mobilité individuelle pour les apprenants adultes.

### **• Leonardo Da Vinci**

Il concerne **l'enseignement et la formation professionnelle** et tous les acteurs impliqués dans ces domaines. Notamment, le programme cherche à associer aux projets les entreprises et partenaires sociaux.

Il existe 4 aspects :

- Les **projets de mobilité individuelle** permettent des stages en entreprise pour les élèves et apprentis, des formations ou une expérience professionnelle pour les salariés et demandeurs d'emplois et des échanges entre les personnels du secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle.
- Les **projets de partenariat** sont des coopérations transnationales de 2 ans minimum entre au moins 3 pays échangeant sur les compétences nécessaires dans les entreprises,

l'amélioration de la formation tout au long de la vie...

- Les **projets multilatéraux** visent à mettre en place un marché de travail européen. Il y a les projets de développement de l'innovation et les projets de transfert d'innovation. L'objectif est de moderniser les politiques de formation et les métiers.
- Les **réseaux** regroupent 3 pays d'Europe et visent à développer les compétences professionnelles en tablant sur les besoins des entreprises.

▪

### **Le programme transversal :**

En plus de ces programmes sectoriels, il existe un Programme Transversal qui a 3 angles principaux.

- La coopération et à l'innovation dans les **politiques d'éducation et de formation** par des projets regroupant différents pays.
- **L'enseignement et l'apprentissage des langues** dans les établissements d'enseignement, les universités et les organismes impliqués dans l'éducation des adultes.
  - Les projets multilatéraux visent à mettre en place un accès facile, à développer et à diffuser les ressources pédagogiques dans le domaine des langues.
  - Les réseaux linguistiques sont là pour promouvoir le développement de l'enseignement et l'apprentissage des langues.
- Les **Technologies de l'Information et de la Communication** : projets multilatéraux et réseaux permettent de développer, d'échanger et d'innover dans ce domaine.

### **5-3 Un relais dans les académies : les DAREIC**

#### **Les délégués académiques aux relations européennes et internationales (Dareic)**

L'ouverture internationale des établissements scolaires est un axe important de la politique de formation du ministère. Cette activité a été confortée par la création des délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (Daric), puis des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic), qui assurent la coordination des activités académiques dans ce domaine.

Il s'agit d'échanges de classes, d'activités internationales dans les établissements techniques et professionnels, de perfectionnement linguistique d'enseignants, de soutien pédagogique à des établissements étrangers et d'appariements d'établissements.

### **5-4 Partenaires**

Différentes associations mettent en œuvre des programmes sur le thème de l'Europe. Elles organisent diverses activités pédagogiques, soit directement soit par l'intermédiaire des chefs d'établissements et enseignants. Ces activités permettent d'éveiller la conscience européenne des élèves.

#### **▪ AEDE - Association européenne des enseignants**

L'association se propose de réunir tous les enseignants désireux de contribuer à la mise en place d'une union politique de l'Europe à caractère fédéral et d'approfondir dans le monde de l'éducation la connaissance des fondements et points communs de la civilisation européenne ainsi les raisons et les avancées de la construction européenne dans les domaines politique, économique, social et culturel afin de développer chez les élèves et étudiants un esprit de citoyenneté européenne.

L'AEDE diffuse plusieurs périodiques, des centaines de textes pédagogiques et de réflexion

et des courts métrages destinés à animer des réunions d'élèves ou d'étudiants.  
[www.aede-france.org](http://www.aede-france.org)

- **E.H.S.A. - European school heads association**

E.S.H.A. (en français Association européenne des chefs d'établissements) est une organisation professionnelle européenne des cadres de l'enseignement. Cette organisation organise des conférences, soutient les initiatives éducatives, met en relation porteurs de projets et partenaires...

[www.esha.org](http://www.esha.org)

- **ÉVEIL (association)**

L'association EVEIL crée et réalise des programmes d'informations transversaux et interactifs pour aider les jeunes à se responsabiliser dans la Cité mais aussi dans leur santé, dans leur orientation et leur environnement. Ces programmes, complémentaires des programmes scolaires, sont proposés gratuitement aux établissements de France métropolitaine. Depuis 2004, EVEIL intervient sur le thème de l'Europe en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.

[www.eveil.asso.fr/](http://www.eveil.asso.fr/)

- **GE21 - Génération europe 21**

GE21 est une association franco-allemande à vocation européenne. Elle a pour but de concevoir, proposer et mettre en place un ensemble d'actions visant à promouvoir la coopération franco-allemande et plus largement européenne.

[www.generationeurope21.info](http://www.generationeurope21.info)

- **Maisons de l'Europe**

Les Maisons de l'Europe interviennent auprès de leurs publics cibles ; les jeunes, les professionnels, les associations, les collectivités par des actions appropriées telles que des conférences, des débats, des expositions des stands d'information, des émissions de radio, des séminaires européens de sensibilisation, d'information ou de formation, etc.

[www.maisondeleurope.org](http://www.maisondeleurope.org)

## **5-5 Les sections européennes ou de langues orientales en collège et lycée**

Les sections européennes ou de langues orientales ont fêté leur dixième anniversaire en 2002. Depuis leur création, leur succès ne se dément pas : ce sont ainsi plus de 160 000 élèves, à la rentrée 2004, qui ont été scolarisés dans plus de 3000 sections, implantées sur tout le territoire en collège et en lycée, dans l'enseignement public et dans des établissements privés sous contrat d'association.

C'est pour répondre à l'attente d'un public scolaire de plus en plus large, désireux d'acquérir la maîtrise d'une langue étrangère à un haut niveau, aussi proche que possible du bilinguisme, que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place ce dispositif en 1992.

Dans le cadre du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'École, il est envisagée d'augmenter de 20 % d'ici 2010, le nombre de sections européennes en collège et lycée.

L'ambition fondatrice, au-delà de la dimension linguistique, vise un véritable renouvellement pédagogique qui implique une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays concernés, la dynamisation des échanges et des partenariats avec des établissements étrangers, la sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté européenne, l'approfondissement de l'interdisciplinarité.

## ▪ **A qui sont-elles destinées ?**

Les sections européennes et de langues orientales sont ouvertes à toutes les catégories d'élèves, dès lors qu'ils manifestent un goût et une aptitude suffisants pour les langues. L'enseignement dispensé dans ces sections repose sur les programmes en vigueur dans l'ensemble des collèges et lycées, y compris pour les disciplines non linguistiques.

La réussite des sections repose avant tout sur l'implication et sur la cohésion de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

A cet égard, on observe assez fréquemment que ces sections ont entraîné une mobilisation solidaire des enseignants impliqués dans l'expérience et modifié, en outre, la relation pédagogique entre élèves et professeurs.

Les sections européennes ou de langues orientales constituent enfin un outil au service du renforcement et de la diversification de l'enseignement des langues vivantes, en permettant l'ouverture dans la première ou la seconde langue vivante étudiée et en élargissant à d'autres langues que les langues européennes. Dans ce cas, ces sections prennent l'appellation de sections de langues orientales.

Si la ventilation par langue place l'anglais au premier rang, suivi par l'allemand, par l'espagnol, l'italien, on trouve également, en nombre plus limité, des sections de russe, de portugais, de néerlandais, de chinois, de japonais, etc.

## ▪ **Texte fondateur des sections européennes**

### ▪ **Quelles en sont les caractéristiques ?**

- déconcentration de la décision d'ouverture et de la mise en oeuvre, expressément confiées aux recteurs ;
- souplesse du dispositif pédagogique, dans le respect de règles minimales : début de la scolarité en 4ème et plus exceptionnellement en 6ème, avec, pendant deux ans, un renforcement horaire de l'enseignement de la langue, à raison de deux heures supplémentaires au moins par semaine, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section ;
- effort pour mettre l'accent sur les langues moins souvent choisies par les élèves, langues latines et langues orientales, en faveur desquelles a été retenu le principe d'une scolarité à partir de la 4ème, parce qu'elle permet ainsi de faire porter la section sur la deuxième langue vivante ;
- référence, enfin au projet d'établissement, conçu comme une charte propre à fédérer les équipes tant enseignantes qu'administratives et à assurer la cohérence des initiatives pédagogiques et culturelles.

La scolarité suivie en section européenne ou de langue orientale est sanctionnée par une indication particulière portée sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

### **Cette dernière dépend :**

- du résultat obtenu à l'épreuve obligatoire de langue vivante 1 ou 2 du baccalauréat qui a porté sur la langue de la section : le candidat, doit y obtenir au moins 12/20.
- du résultat obtenu à une évaluation spécifique, composée du résultat, pour 80 % de la note, d'une épreuve orale et, pour 20 %, d'une évaluation en cours de formation : le candidat doit y obtenir au moins 10/20. Depuis la session 2004, le candidat peut faire prendre en compte cette évaluation spécifique dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat, par substitution à l'une ou l'autre des épreuves facultatives. Il fait connaître son choix au moment de l'inscription à l'examen.

L'impulsion donnée au développement des sections européennes dans l'enseignement professionnel vise à préparer l'ensemble des jeunes aux compétences que requièrent non seulement l'importance grandissante de la dimension internationale dans l'économie mais également les nouveaux enjeux de la citoyenneté.

## **Annexe 1**

### **Cas particulier de l'éducation à la défense**

*Qui ne peut plus être séparée de l'éducation sur l'Europe de la défense*

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, la loi du 28 octobre 1997, dite du parcours citoyen, a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes français et françaises.

Cette réforme a institué un nouveau « service national » en instaurant un véritable « parcours de citoyenneté ». Son objectif est simple : susciter une prise de conscience collective des devoirs de tout citoyen envers l'effort de défense nationale.

#### **3 étapes essentielles**

1 le recensement à 16 ans

2 la Journée d'appel de préparation à la défense, **qui comprend un module Europe**

3 L'enseignement de la défense

Les principes et l'organisation de la défense nationale **et de la défense européenne** font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements d'enseignement du second degré.

- Du collège au lycée, **tous les élèves**, de toutes filières, sont concernés par cet enseignement
- **Toutes les disciplines** contribuent à son étude, notamment les sciences économiques et sociales, les lettres, les langues vivantes, la philosophie ou davantage encore, l'histoire-géographie et l'éducation civique.
- Les enseignants doivent informer leurs élèves de 16 ans qu'ils ont l'**obligation de se faire recenser** à la mairie de leur domicile.

#### ▪ **Au lycée**

#### ▪ **PROGRAMME DES CLASSES DE PREMIERE DES SERIES GENERALES**

INSTITUTIONS ET PRATIQUES DE LA CITOYENNETE "

#### **Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen**

Si l'Etat Républicain garantit les libertés individuelles et les droits du citoyen, les devoirs du citoyen sont la contrepartie et la condition de ces droits. Toutefois l'Etat semble exercer une pression dont le citoyen prétend parfois s'affranchir (fraudes, désobéissance à la loi, incivisme, dégradation des biens publics, destruction de la propriété collective). Il importe donc de montrer en quoi le respect de la loi et de ses devoirs par le citoyen n'est pas un conditionnement à l'obéissance ; c'est, tout au contraire, son choix libre et raisonné d'institutions sans lesquelles les libertés, les droits et la sécurité ne pourraient exister.

On pourra alors analyser les devoirs fondamentaux du citoyen : le devoir électoral, le devoir fiscal, **le devoir de défense**, le devoir de solidarité. Ces devoirs, qui ont conduit à une extension de l'intervention de l'Etat dans les différentes sphères de la vie sociale, suscitent des

interrogations nouvelles sur les relations entre les contraintes collectives et les libertés des individus.

**Le devoir de défense**, depuis la suspension de la conscription et l'instauration de l'Appel de Préparation à la Défense (APD), ainsi que la mise en place du parcours citoyen, exigent que l'École soit partie prenante d'une réflexion critique sur les moyens de préserver les valeurs de civilisation et de liberté fondatrices de notre démocratie, sur la sécurité collective des citoyens, sur le devoir d'ingérence lorsque les droits de l'homme ou le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont outrageusement bafoués, sur les engagements humanitaires, et tout particulièrement sur le rôle et l'usage des forces armées dans ces contextes.

### **Fiche ressource 1. Le devoir de défense et l'appel de préparation à la défense**

Assurer l'indépendance de la nation et défendre le pays en cas de nécessité font partie du devoir de tout citoyen. On ne peut concevoir la démocratie sans moyens pour la protéger. La défense nationale concourt au maintien des libertés fondamentales et à la continuité de l'action gouvernementale.

La politique de défense, mise en œuvre aujourd'hui pour dissuader tout ennemi potentiel d'attaquer, s'appuie sur des forces conventionnelles et sur une force nucléaire stratégique. Les exigences techniques et les formes nouvelles que prennent les conflits ont conduit le gouvernement et le Parlement à envisager le passage d'une armée fondée sur la conscription obligatoire pour tous, à une armée de métier s'appuyant sur des professionnels. Avec la suspension du service obligatoire pour tous les jeunes gens, la journée d'appel de préparation à la défense vise à sensibiliser, depuis 1998, tous les jeunes aux questions relatives à la défense nationale.

### **Le contexte historique**

Par la loi du 21 mars 1905, le service militaire est déclaré obligatoire et égal pour tous les hommes (sauf incapacité physique). Si l'on met à part les quelques antécédents des périodes révolutionnaires, ce service marque l'avènement du principe d'une armée nationale. L'armée active, qu'on dénomme aussi armée de métier, n'en est que l'avant-garde et le noyau permanent d'instruction.

La première guerre mondiale conduit à étendre au secteur civil l'emploi des personnes dans des activités d'ordre économique ou administratif qui sont nécessaires à la défense du pays. L'ordonnance du 7 janvier 1959 crée le service national en distinguant le service militaire proprement dit et le service civil dit de défense. Le service national comprend des obligations d'activité et des obligations de réserve.

Après la fin de la guerre d'Algérie, le service national évolue vers la conception élargie du service civique. En 1971 apparaissent les formes nouvelles du service de l'aide technique et du service de la coopération. Les lois de 1983 et de 1985 modifient encore le code du service national en précisant que le service national revêt une forme militaire destinée à répondre aux besoins des armées et des formes civiles répondant aux autres nécessités de la défense ainsi qu'aux impératifs de solidarité. Tous les citoyens français de sexe masculin de 18 à 50 ans doivent alors faire leur service selon une durée qui varie de 12 à 24 mois. Les objecteurs de conscience effectuent par exemple un service civil ou remplissent une fonction dans un organisme à vocation sociale ou humanitaire pendant 24 mois. Les Françaises volontaires ont accès aux différentes formes du service national, selon des conditions particulières fixées par décret.

### **Les bases constitutionnelles et les projets européens**

Le président de la République est le garant de l'intégrité du territoire et du respect des traités. Il est le chef des armées. Le Parlement définit les choix en matière de politique militaire, vote le budget des armées et décide de l'engagement des forces armées dans un conflit. Le

ministre de la défense et le gouvernement sont responsables de l'exécution de cette politique militaire. Une résolution adoptée par l'ONU peut conduire à une intervention à l'extérieur du territoire national. Aujourd'hui, la politique française de défense est indissociable de celle des autres pays de l'Union européenne. D'après l'article J1-2 du traité de Maastricht signé le 7 février 1992, les objectifs de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) sont : "la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union et de ses États membres sous toutes ses formes, le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale (...), le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit." Au sein de l'Alliance atlantique, qui regroupait en 1998 les États-Unis, le Canada et quatorze pays européens, l'Identité européenne de sécurité et de défense (IEDS) a pour but de permettre aux alliés européens de conduire des opérations avec les moyens de l'OTAN et sous le contrôle politique de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), pour le cas où les États-Unis ne souhaiteraient pas participer.

L'Identité européenne de sécurité et de défense s'affirme en outre au travers des initiatives bilatérales ou multilatérales des Forces des États européens. C'est dans ce sens que la France participe, depuis 1992, à la mise en place d'un Eurocorps avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne : celui-ci préfigure probablement l'armée européenne. Enfin, le traité d'Amsterdam signé le 2 octobre 1997 élargit les compétences de l'Union européenne aux questions de défense et confère au Conseil européen la responsabilité de définir les principes et orientations de la politique européenne de sécurité commune.

Conformément à des accords spécifiques et en relation avec les organisations internationales, les armées françaises ont été engagées sur plusieurs fronts depuis une vingtaine d'années, aussi bien au Moyen-Orient, en Afrique qu'en Yougoslavie. Des soldats français sont mis à la disposition des Nations-Unies (ONU) pour participer à des opérations de maintien de la paix. Appelés soldats de la paix, ils portent un casque bleu qui les différencie des parties belligérantes et ils ne peuvent recourir à la force que dans des conditions bien déterminées.

### **L'appel de préparation à la défense (APD)**

La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et son décret d'application du 17 mars 1998 ont remplacé la conscription par l'appel de préparation à la défense (APD). Cet appel s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre l'école et l'armée puisqu'un enseignement sur la nécessité et les principes de la défense doit être assuré au collège et au lycée. La journée de préparation à la défense est obligatoire et dépend du ministère de la défense. Les garçons nés après 1979 et les filles nées après 1982 sont concernés : tous doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans à la mairie ; ils seront convoqués un samedi ou un mercredi, dans l'année de leur 17 ans, sur un site militaire de leur département de résidence. Sur les 250 sites désignés au total, 240 sont situés en province et dix ont été sélectionnés en Ile-de-France.

La présentation du certificat de participation à l'APD est exigée de tout candidat à un examen ou concours soumis au contrôle de l'État.

Selon la loi, la journée d'appel de préparation à la défense poursuit un triple but : sensibiliser les jeunes aux questions de défense, les informer des diverses possibilités de participation à la défense nationale, contribuer à renforcer les relations entre les armées et la jeunesse. Cette journée représente désormais le seul contact direct et obligatoire de l'institution militaire avec l'ensemble des jeunes. Tout en participant au renouvellement du lien entre la nation et ses armées, elle a pour but de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

Pratiquement, les jeunes suivent des conférences assorties de projections et de débats sur les enjeux, les moyens et les objectifs généraux de la défense nationale. D'une durée d'une cinquantaine de minutes chacun, quatre modules d'information et un module sur le devoir de mémoire (sous la forme d'un film réalisé par le secrétariat d'État aux anciens combattants), sont présentés par les intervenants militaires. Les jeunes reçoivent aussi une information qui

doit leur permettre de connaître les différentes possibilités d'engagement au sein de la défense et les métiers qu'ils peuvent apprendre, mais en aucun cas la journée ne s'apparente à une opération de recrutement.

Au cours de la journée, ils participent également à une série de tests élaborés en collaboration avec l'éducation nationale : il s'agit d'abord de tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française. Ces tests visent à apprécier le niveau de performance en lecture ; ils sont complétés, le cas échéant, par des tests d'illettrisme. S'ils le souhaitent, les jeunes concernés se voient proposer, lors d'un entretien individuel, une orientation vers les organismes susceptibles de les aider. À la fin de la journée, le chef de la session remet à chacun un certificat individuel de participation.

**PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE EN CLASSE TERMINALE DES SÉRIES GÉNÉRALES  
A. du 20-7-2001. JO. du 4-8-2001**

**I - OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA CLASSE TERMINALE**

En classe de seconde, la citoyenneté politique a été analysée dans sa dimension civile, en partant de la vie sociale pour remonter à ses fondements politiques. En classe de première, les élèves ont été amenés à réfléchir sur l'exercice de la citoyenneté politique, les conditions de la participation politique et les fondements de l'État de droit. Ils ont pu comprendre comment les libertés publiques et privées peuvent être garanties dans l'État démocratique et en quoi elles requièrent la participation et la vigilance des citoyens, l'exercice de leurs droits civiques et leur participation au débat dans l'espace public. En classe terminale, il s'agit de montrer que les exigences de droit, de justice, de liberté et d'égalité qui caractérisent l'État et les sociétés démocratiques sont confrontées à de nouveaux défis qui mettent à l'épreuve la citoyenneté, notamment les évolutions de la science et de la technique, les exigences renouvelées de justice et d'égalité, **la construction de l'Union européenne** et **la mondialisation** économique, culturelle, juridique et politique. Ces évolutions obligent les hommes à toujours repenser leurs droits et leurs libertés, ce qui suscite des débats dans l'espace public. La tension entre les intérêts particuliers et l'intérêt général, des expressions nouvelles de violence et d'atteinte aux libertés, exigent des réponses juridiques sans cesse adaptées. Le débat démocratique amène à interroger les normes et les valeurs sur lesquelles repose le droit et à les confronter à des conceptions différentes de l'éthique et à l'idée de droits de l'Homme. Ces évolutions transforment l'exercice de la participation politique et les formes de la conscience des citoyens, en amenant à repenser les questions de la souveraineté, de la liberté, de la responsabilité, de la justice et du droit. Ces transformations du monde contemporain sont analysées en propre par différentes disciplines. L'ECJS a pour mission de souligner les enjeux civiques et politiques de ces évolutions, en particulier à travers le débat argumenté, fondé sur le savoir et portant sur des questions suscitées par l'actualité, répondant aux préoccupations des élèves : la connaissance et la capacité de se servir de sa raison permettent de décider et d'agir librement.

**V - ORIENTATIONS PRINCIPALES DES THÈMES**

**V.3 La citoyenneté et la construction de l'Union européenne**

La citoyenneté s'est construite historiquement dans le cadre national. Le projet européen, depuis un demi siècle, a conduit à la construction d'institutions qui sont aujourd'hui à l'origine de nombreuses décisions de notre vie collective. Une grande partie du droit national, dans les pays de l'Union européenne, est désormais de source européenne. D'un point de vue juridique, il n'existe pas aujourd'hui de citoyenneté européenne indépendante de la citoyenneté nationale ; d'un point de vue politique, tout ce qui donne une réalité concrète au principe de citoyenneté reste, pour l'instant et pour l'essentiel, national. L'Union européenne crée un niveau d'institutions supérieur et complémentaire aux institutions nationales. Elle amène à repenser les questions de la souveraineté, de l'égalité, de la liberté, de la sécurité, par exemple dans le

domaine de l'économie, de l'harmonisation des législations, de l'ouverture des frontières et de la circulation des personnes et des biens, de la construction de forces armées plurinationales.

## **Au Collège** **programme**

<b>Classes</b>	<b>Programme à enseigner</b>
SIXIEME	L'élève et la citoyenneté : les droits et les devoirs du citoyen dont celui de la défense du pays
CINQUIEME	La sécurité face aux risques majeurs : les différents acteurs dans le dispositif de la défense par rapport aux risques naturels, technologiques et les nouvelles formes d'insécurité.
QUATRIEME	L'Europe se construit : le projet de la politique étrangère et de sécurité commune (P.E.S.C.)
TROISIEME	La défense nationale, la sécurité collective et la paix : il s'agit de définir les nouvelles responsabilités de la France dans un nouveau contexte européen et mondial.

### **Evolutions récentes**

#### **En classe de troisième**

Le programme d'éducation civique est le seul sur l'ensemble des classes du collège à envisager explicitement la défense. Il voit la séquence "défense et sécurité" portée de 4 à 5 heures à 8 à 10 heures. C'est un doublement, mais surtout la formulation est grandement améliorée. A l'ancien découpage, "La défense nationale, la sécurité collective et la paix ; la solidarité et la coopération internationale", qui permettait d'éviter l'aspect national de la sécurité, se substitue un découpage plus logique : "la recherche de la paix, la sécurité collective, la coopération internationale ; la défense et l'action internationale de la France". La défense de la France est logiquement reliée à son action internationale. Le découpage est clair et réaliste, les ressources offertes par les troncés académiques sont explicitement indiquées.

Cette nouvelle formulation du programme d'éducation civique entre en résonance avec le programme d'histoire. Celui-ci évoque les deux conflits mondiaux, les totalitarismes, il englobe l'étude des opérations (la bataille de Stalingrad, la guerre du Pacifique) à partir de cartes. Il se poursuit par la Guerre froide et les grandes lignes de force de la géopolitique mondiale depuis le début des années 1990. Les bases du raisonnement géopolitique et stratégique, mais aussi les enjeux politiques, matériels et moraux de la défense sont envisagés.

Le programme de géographie traite de "la France et l'Europe dans le monde d'aujourd'hui". Il situe la France et ses territoires d'outre-mer dans le monde, et introduit la notion de "puissance", qui pourra être utilement explicitée et déclinée, tant pour la France que pour l'Europe. Il présente également l'Union européenne comme pôle économique majeur, "appuyé sur la puissance financière de l'euro, mais dont le rôle diplomatique et militaire reste limité".

La classe de troisième concentre donc l'essentiel des notions indispensables à une compréhension globale des enjeux de défense.

- **En classe de quatrième**

Le projet de programme d'histoire propose, parmi les thèmes d'étude au choix, "la Révolution, l'Empire et la guerre". Il évoque aussi la généralisation du sentiment national en Europe. Le programme de géographie, consacré à " la mondialisation ", débute fort heureusement par une étude des ports, des littoraux et des échanges maritimes, du rôle stratégique des détroits, ouvrant un champ de réflexion sur la géostratégie maritime. De même, l'évocation des lieux de commandement, des entreprises transnationales peut déboucher sur les enjeux de défense économique dans la défense globale.

- **En classe de cinquième**

Le programme d'éducation civique, celui de géographie axé sur le développement durable introduisent la notion de solidarité.

- **En classe de sixième**

Les programmes de sixième, présentant des civilisations très diverses, peuvent introduire chez le jeune collégien l'idée de recherche du bien public.

- **A l'école**

Les futurs programmes du primaire, en consultation sur Internet, font une large place à l'éducation morale, y compris les symboles de la République et les marques de respect qui leur sont dus. Les repères plus apparents qui permettent à l'élève de mieux se situer, compte tenu de son âge, dans le temps et l'espace le replacent, ipso facto, dans notre époque et notre pays.

## Annexe 2

### LA FRANCE ET LA PRESIDENCE DE L'UNION EUROPEENNE

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, la France a pris la Présidence de l'Union Européenne. La France vivra pendant six mois à l'heure Européenne et organisera sur tout le territoire métropolitain, départements et territoires d'Outre Mer des conférences, des colloques des réunions techniques, des groupes de réflexion spécifiques qui traiteront des grandes thématiques européennes (changements globaux, environnement et biodiversité, cohésion sociale, enseignement scolaire, enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle...).

En ce qui concerne le domaine de l'enseignement scolaire, les établissements sont conviés à saisir ce moment unique pour initier, développer, renforcer des actions éducatives comportant une dimension et une ouverture européenne.

Au cours de l'année 2008 et ceci dès le premier semestre, ils peuvent envisager pour leurs élèves une expérience citoyenne et humaine en leur proposant de vivre des moments de découverte de l'environnement de l'AUTRE, d'échanges, de débats et d'animations culturelles.

*Quel type d'actions peuvent être mises en place ?*

- 
- Organiser une rentrée scolaire aux couleurs de l'Europe : orner votre établissement avec les drapeaux de l'Union Européenne et de vos pays partenaires.
- Proposer une signalétique interne (service administratif, salle des professeurs, centre de documentation...) dans les langues vivantes européennes enseignées dans l'établissement.
- Orienter la réflexion des enseignants, coordinateurs de discipline, documentalistes, etc. lors de la prérentrée sur le développement de thèmes européens ; quelle place réserver à l'UE dans le Socle commun et les programmes scolaires ? L'évaluation par compétences et le Cadre Commun de référence pour les langues...
- Répertorier les actions d'ouverture internationale accomplies par votre établissement ainsi que celles en cours et projetées.
- Organiser des expositions, des animations, qui pourraient donner lieu à une journée « portes ouvertes » avec accueil des familles et de la communauté proche de l'établissement.
- Participer à la semaine « Bougeons avec l'Europe », semaine de Présidence française de l'Union Européenne du 20 au 24 octobre.
- Organiser une semaine "Le sens de l'Europe - l'Europe des sens". Fondée sur les cinq sens; cette approche permettrait à la communauté scolaire de "vivre à l'heure de nos partenaires européens": semaine du goût (cantines scolaires), expositions, arts visuels (films, peintures), sports, jeux de cours de récréation, danses, concerts, spectacles, etc.
- Permettre la venue et la rencontre avec des députés européens pour des exposés ou des débats.
- Organiser des débats/joutes oratoires en langues étrangères sur un thème de société européen, tournois académiques éliminatoires, sélections régionales, finale nationale médiatisée.
- Participer à une conférence de membres du Parlement européen des jeunes.
- Mettre en place dans chaque CDI un kiosque Europe s'appuyant largement sur

tous les supports électroniques disponibles et valorisant autant que possible les projets européens réalisés ou projetés par chaque établissement.

- Créer un marathon photo en partenariat avec le plus grand nombre d'écoles de l'Union Européenne ; travail en ligne et exposition en temps réel.
- Mobiliser et impliquer les Assistants de langue vivante des programmes bilatéraux d'échanges et ceux du programme européen Comenius.
- Valoriser la présence au sein des établissements d'élèves et de professeurs européens (programme d'échange poste pour poste, accueil de professeurs romanistes, programme d'accueil d'élèves suédois...).

Programme de la présidence

### **CAHIER DE VACANCES**

Ludique et pédagogique, un cahier de vacances pour les écoliers et les collégiens sera téléchargeable sur le site du gouvernement.

### **. LA RENTREE AUX COULEURS DE L'EUROPE**

La rentrée scolaire, du 02 au 05 septembre 2008, pourra prendre, dans chaque établissement, la forme d'une rentrée aux couleurs de l'Europe : pavoisement des établissements, signalétique dans les langues vivantes européennes enseignées dans l'établissement, événementiel spécifique, information aux élèves et aux parents...

### **ASSISES DU MULTILINGUISME**

Les états généraux du multilinguisme se tiendront en Sorbonne le 26 septembre 2008.

Des fêtes des langues seront organisées en académies.

Autre rendez-vous dans l'académie : le salon du multilinguisme à Tours. A suivre...

### **SEMAINE DE L'EUROPE**

Une semaine de "l'Europe à l'école" se déroulera dans les écoles, les collèges et les lycées, du 20 au 24 octobre 2008.

Il s'agira, en particulier à l'occasion de cette semaine, de faire vivre l'école, les enseignants et les élèves à l'heure de l'Europe des 27.

Cette semaine de l'Europe à l'école doit être l'occasion pour les équipes enseignantes d'intégrer des thématiques européennes aux enseignements et d'ouvrir certaines activités pédagogiques ou éducatives à la dimension européenne à partir de choix faits par l'établissement.

Elle pourra être liée à la semaine du goût, la restauration scolaire pouvant être mise à l'heure de l'Europe culinaire.

### **FETE DE LA SCIENCE EUROPEENNE**

Eclairage européen pour l'édition 2008 (du 14 au 23 novembre) de la fête de la science : *la science dans la société en Europe*.

Au programme : présentation du panel des recherches développées dans l'espace européen, valorisation des coopérations scientifiques ainsi que les innovations technologiques qu'elles génèrent, organisation de rencontres autour des métiers de la Recherche et du Développement en Europe pour susciter des vocations chez les jeunes, invitation aux échanges entre le monde des sciences et les citoyens pour montrer comment les applications de la recherche peuvent répondre à des besoins liés à notre quotidien et comment les interrogations citoyennes peuvent influencer sur les orientations prises par les décideurs.

## **LES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE**

La 11ème édition des Rendez-vous de l'histoire se prépare. Elle portera cette année sur "Les Européens".

Elle se tiendra à Blois du 09 au 12 octobre 2008.

### **27 pays, 27 leçons...**

En contrepoint de cette manifestation, un cycle de 27 leçons d'histoire prononcées par 27 grands historiens originaires des 27 pays de l'Union se dérouleront entre septembre et novembre 2008.

## REPONSE DE LA POLOGNE

**1. Objective:** To develop a comparative study, among the network of the Klingenthal member-States, on how the European Studies are lectured in public schools.

**2. Base questions of the study and subject matters:**

- **Which member-States are included in the study?**

Poland

- **Which and how many public schools were considered by each member-State?**

General Assessment of Primary Schools. Children from 7 to 13 years of age.

- **The importance of public education in the chosen member-State?** The majority of primary schools are public, circa 90%.

- **Which level of education was the study focused on?**

Primary education.

- **Which subjects and which grade did the study fix?**

European matters are thought in different classes, as there are no European classes as such. Therefore, education in this field takes place during History classes, Pedagogical (Organisational Issues) classes and additional, non-compulsory European Clubs activities.

- **Do the schools have centres for the support of the study of European matters in their facilities? If yes, how do they work?**

School' European Clubs since 1993, which cooperate with *inter alia* NGOs, Regional Centres for European Information, local government, local media. The Clubs are registered by the Centre for European Information of the Polish Ministry of European Affairs (UKIE). In order to be registered in the database it is enough to fill in the registration form from the internet site of the Centre for European Information.

- **Do the schools request external assistance to services/centres/trainers to teach/train in European matters? If yes, which kind of help and how often?**

School' European Clubs cooperate with: **Regional Centres for European Information** have antennas in 16 cities in Poland (there are 16 administrative regions), **Polish Robert Schuman Foundation** helps with inviting speakers for the Clubs activities, **European Commission's Representation in Poland** provides help with

brochures, maps flags, etc., **Polish Council of European Movement** organizes regional and national meetings of the School' European Clubs.

- **What kind of training services exists in the member-State? What are the conditions?**

School' European Clubs receive regular updates on recent activities from the Centre for European Information of the Polish Ministry of European Affairs (UKIE) via e-mail.

- **Which specific matters are broached in official school books?**

There is a specific governmental programme (now at its 6<sup>th</sup> Edition) "My School in the EU", which publishes books on topics of interest like the Dialogue of Cultures, Lisbon Treaty, Idea of European Integration, etc. with the support of public TV, the Ministry of Education, etc.

- **Did the schools develop their own material in European matters?**

Some do but most of them use the materials provided by the Centre for European Information like DVDs, PPT presentations and brochures, which can be downloaded via Internet.

- **Do schools organize ludic activities about other European countries or do they take part in twinning projects?**

The School' European Clubs organize competitions, quizzes, information campaigns and events. The most important events are organized in May, as the 5<sup>th</sup> of May is Europe Day and the 9<sup>th</sup> of May is European Union Day. This allows for School' European Clubs to organize a European Week, where presentations of different countries take place, e. g. culinary tastings. The clubs cooperate with each other, as well as prepare maps, educational charts and set up European sections in the school library.

## REPONSE DU PORTUGAL

### **Combien et quelles écoles publiques ont été considérées par Etat membre?**

L'étude a pris en compte l'ensemble des établissements publics au Portugal qui incluent les niveaux de scolarité obligatoire. La grande majorité des établissements sont divisés en trois niveaux : les écoles primaires, les écoles de l'enseignement basique 2<sup>o</sup>+3<sup>o</sup> (ce qui inclut de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année) et les Lycées (10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> années). Bien entendu, d'autres organisations sont possibles, mais celle-ci est majoritaire.

### **Quelle est l'importance de l'enseignement public dans chaque état membre, relativement, par exemple, à l'enseignement privé ?**

Pour l'année 2006-2007, la part de l'enseignement public dans l'enseignement obligatoire est de 88,7%<sup>7</sup> et de l'enseignement privé 11,3%.

### **Quel est le niveau de scolarité de l'enseignement obligatoire et le niveau sur lequel se centre l'étude ?**

Niveau	Années de Scolarité	Age
1 <sup>er</sup> cycle	1. <sup>o</sup> - 4. <sup>o</sup>	6-10 ans
2 <sup>e</sup> cycle	5. <sup>o</sup> - 6. <sup>o</sup>	10-12 ans
3 <sup>e</sup> cycle	7. <sup>o</sup> - 9. <sup>o</sup>	12-15 ans

L'enseignement basique correspond à la scolarité obligatoire; elle a une durée de 9 ans, 6 ans -15 ans, et elle est organisée en 3 cycles séquentiels. Les élèves qui ont atteint l'âge limite sans avoir conclu le 3<sup>e</sup> cycle peuvent poursuivre les études en suivant diverses modalités d'éducation et de formation pour jeunes et adultes.

### **Quelle ou quelles ont été les disciplines ainsi que les années prises en compte pour l'étude ?**

---

7

La thématique européenne, traduite par la mise en lumière des valeurs défendues par l'Union Européenne, est un thème transversal à toutes les disciplines des 3 cycles. Les valeurs qui ont orienté la construction européenne doivent être sous-jacentes à la façon dont les disciplines sont enseignées, autrement dit, les valeurs et les principes européens sont sous-jacents dans les compétences qui doivent être acquises à la fin de la scolarité obligatoire. Ces valeurs sont à la base de la participation dans la vie civique d'une façon libre, responsable, solidaire et critique, ainsi que le respect et la valorisation de la diversité des individus et des groupes et la construction d'une conscience écologique.

Naturellement, le développement de ces compétences n'est possible que si tous les domaines curriculaires agissent en convergence. Ainsi, bien qu'axé sur les valeurs, le processus de construction européenne est présent dans l'ensemble de l'enseignement obligatoire portugais.

Bien que la question européenne soit latente, elle n'est développée en tant qu'élément du programme dans les disciplines d'histoire ( 1er, 2è et 3è Cycles) et Géographie (2è et 3è Cycles).

⇒ Histoire

Dans le 1er Cycle, l'élève doit savoir localiser le Portugal sur une carte de l'Europe, sur un planisphère et sur un globe, ainsi qu'identifier la frontière terrestre entre le Portugal et l'Espagne. Il doit également savoir reconnaître l'océan Atlantique en tant que frontière maritime. Dans cette phase, il n'y a pas encore d'approche à l'Europe politique et le principal objectif est celui de localiser le Portugal en Europe et dans le monde. L'élève doit également parvenir à s'identifier par sa naturalité et sa nationalité.

Dans le 2è cycle, il s'agit d'apprendre l'Histoire et la Géographie du Portugal dans le passé et le présent. Ainsi, l'étude du Portugal contemporain inclut bien évidemment l'adhésion du pays à la Communauté Economique Européenne et les différences substantielles qui sont apparues à la suite de cet acte politique au niveau social et géographique. A ce stade, l'approche de la construction européenne n'est pas encore totalement politique, mais au niveau de la temporalité, sont appliqués les concepts de changement/permanence dans la caractérisation de la société portugaise, ainsi que les apports de l'adhésion pour le Portugal contemporain. L'élève doit donc savoir se servir des cartes et du globe afin de localiser le pays et être capable de lier le Portugal aux facteurs physiques et humains d'autres pays européens.

Au 3<sup>è</sup> cycle, le Portugal est étudié du point de vue historique et politique dans le contexte européen et mondial. Le Processus de construction européenne est clairement indiqué dans le programme, intégré dans l'étude de la transformation du monde après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale et de la transition du régime autoritaire à la démocratie au Portugal. Il est attendu de l'élève qu'il puisse caractériser quelques phases principales de l'évolution historique de l'Europe tout en sachant situer l'histoire nationale et présenter la spécificité du cas portugais.

⇒ Géographie

Dans le 2<sup>è</sup> cycle, comme pour l'Histoire, l'objectif est de connaître le Portugal et de l'insérer dans l'Europe et dans le monde, afin de développer une identité basée sur le territoire, ce qui permet à l'élève de consolider un sentiment d'appartenance au pays et sa capacité d'intervention civique. A la fin de cette étape, l'élève devra savoir décrire la localisation relative de l'endroit où il vit, utilisant comme référence la région dans laquelle il vit, le pays, la Péninsule Ibérique, l'Europe et le Monde.

Dans le 3<sup>è</sup> cycle, il s'agit de développer des compétences géographiques d'observation, de classification, organisation, lecture et interprétation des cartes. L'objectif consiste à acquérir des connaissances qui permettent à l'élève de comprendre et d'analyser des problèmes complexes pertinents pour la vie dans un monde de multiples relations. En ayant comme *leitmotiv* la dimension européenne du Portugal, l'élève devra connaître les lieux et régions et le dynamisme des interrelations entre espaces.

Comme base d'une autonomie possible de chaque école publique, des échanges sont également prévus avec des institutions politiques, sociales, civiques, culturelles et économiques permettant l'application des connaissances historiques dans des situations proches de la réalité. A titre d'exemple: plusieurs écoles fêtent le jour de l'adhésion à la CEE, organisent des débats, des fora, des tables-rondes, des séances avec la participation d'actuels ou d'anciens *policy makers* au niveau européen. Des échanges avec des élèves/jeunes d'autres pays européens sont également prévus de manière à faciliter la connaissance mutuelle des histoires respectives et du patrimoine historico-culturelle.

⇒ Domaines du programme scolaire hors disciplines

Ce sont des domaines d'apprentissage extra-disciplinaires qui ne sont pas basés sur un programme préalablement défini, ils ont un caractère transversal et intégrateur, mais ils

font partie du curriculum obligatoire. Ils occupent au moins 45 mn hebdomadaire dans l'emploi du temps scolaire.

Dans cet espace, il y a deux modalités dans lesquelles sont fréquemment abordés des thèmes liés à la construction européenne: la première est "l'aire de projet" (área de projecto), où les élèves construisent et réalisent des projets au moyen de l'articulation des connaissances des divers champs d'étude, en accord avec le thème choisi; la deuxième est la formation civique (formação cívica), qui vise le développement de la conscience civique des élèves. Cette dernière est très orientée vers l'Education pour la Citoyenneté qui a comme référentiel commun la Citoyenneté européenne.

### **De quelle façon le Ministère de l'éducation aide les établissements dans l'enseignement des questions européennes ?**

En ce qui concerne les activités extra-curriculaires, hors disciplines scolaires, les écoles ont une relative autonomie. Néanmoins, il y a un appui sous-jacent dans la plupart des organisations, dans l'offre de compléments curriculaires, dans la divulgation, ainsi que dans la facilitation de contacts et/ou représentations avec/dans les institutions et entités.

Le ministère de l'éducation promeut également des partenariats et des protocoles avec des entités extérieures, il collabore dans l'élaboration de contenus, dans le partage d'expériences d'apprentissage, il crée et met gratuitement à dispositions des manuels.

Au niveau institutionnel, il y a des structures bien sédimentés, de dimension européenne, comme les Clubs Européens et le réseau Eurydice, ainsi que diverses initiatives, certaines irrégulières mais à dimension internationale comme le "Printemps de l'Europe", "E-twinning" ou bien encore "Schooling for Tomorrow".

⇒ Le réseau Eurydice

Bien qu'indirectement, ce réseau tend à uniformiser les systèmes d'enseignement européens. Ce réseau pourra représenter un fil conducteur pour l'enseignement portugais en ce qui concerne la thématique de la construction européenne. Il a été créé en 1980 à l'initiative de la Commission européenne, c'est un réseau institutionnel qui recueille, actualise et diffuse de l'information comparée sur les politiques et les systèmes éducatifs européens, notamment des études et des analyses sur des thèmes spécifiques, ainsi que des indicateurs et des statistiques. Son activité se centre essentiellement sur la façon dont s'organise et se structure l'éducation à tous les niveaux, en Europe.

Le réseau Eurydice est constitué par une unité européenne, basée à Bruxelles, et par des unités nationales, insérées dans les Ministères de l'Éducation de tous les pays qui participent au projet Socrates. Le Réseau Eurydice est d'ailleurs une partie intégrante de Socrates depuis 1995. Le réseau contribue à la coopération dans l'éducation à travers des échanges d'informations sur les politiques et systèmes éducatifs, ainsi qu'en proposant des études sur des thèmes d'intérêt commun.

"Printemps de l'Europe" – plateforme pédagogique qui permet aux écoles d'intégrer la dimension européenne dans leurs activités et engager les jeunes européens dans le processus de décision et dans l'exercice d'une citoyenneté active;

⇒ "E-twinning" – projets de collaboration entre les écoles européennes en ayant recours aux TIC;

⇒ Schooling for Tomorrow – projet de l'OCDE

### **Les écoles ont-elles un centre d'appui à l'étude des questions européennes dans leurs installations (par ex. les clubs européens)? Dans le cas affirmatif, comment fonctionnent-ils ?**

En 1986, année d'adhésion du Portugal à la Communauté Economique Européenne, Margarida Bêlard, fonctionnaire du ministère de l'éducation a proposé la création du premier Club Européen dans l'école de Caxias. L'objectif était d'engager la communauté scolaire dans un nouveau concept d'apprentissage sur les questions européennes : échanges, partenariats, rencontres, séminaires, expositions, rencontrer de nouveaux collègues et amis, dans une atmosphère européenne. L'unité de coordination des Clubs Européens (national et international) a son siège au Portugal, au Bureau des Affaires Européennes et Relations Internationales (GAERI) du ministère de l'éducation.

Ce sont des centres de dynamisation d'activités dans le domaine de l'éducation européenne, créés à l'initiative des écoles et en accord avec leurs conditions et leurs possibilités. Chaque Club peut créer son règlement intérieur, avoir un emblème ou un insigne. Ils sont actuellement 324 dans tout le continent et les régions autonomes de Madère et des Açores. Il est plutôt difficile de compiler des données sur leurs activités qui sont extrêmement variées, bien que certains soient plus dynamiques que d'autres. La plupart ont un blog où il est possible d'avoir une idée des activités réalisées.

En ce qui concerne la répartition des clubs européens par district<sup>8</sup> :

---

<sup>8</sup> Correspond au département français

Aveiro	19
Beja	6
Braga	22
Bragança	7
Castelo Branco	3
Coimbra	21
Evora	3
Faro	3
Guarda	3
Leiria	20
Lisboa	45
Portalegre	4
Porto	41
Santarém	23
Setúbal	18
Viana do Castelo	4
Vila real	10
Viseu	12
Région autonome des Açores	9
Région autonome de Madère	41

Les Clubs européens ont deux objectifs principaux :

- Créer un esprit européen entre ses membres, le transmettant aux autres membres de la communauté dans laquelle ils sont insérés ;
- promouvoir, avec l'appui des autorités compétentes, des actions qui tendent à améliorer l'information sur :
  - L'Europe (aspects géographiques, historiques, culturels, économiques) ;
  - Les institutions de l'Union européenne et les organes du Conseil de l'Europe (structures, fonctionnement, objectifs)
  - Les états-membres de l'Union européenne et les pays du Conseil de l'Europe
  - Le patrimoine culturel et naturel de l'Europe ;
  - Les problèmes contemporains que l'Europe affronte ;
  - Le rôle de l'Europe dans le monde ;
  - Le processus d'élargissement de l'UE et ses implications ;
  - Contribuer à la compréhension et la tolérance mutuelles
  - Contribuer à une prise de conscience relative à l'interdépendance européenne et mondiale et au besoin de coopération
  - Contribuer à la création du sens de la responsabilité des élèves en tant que jeunes citoyens européens en ce qui concerne la paix, les droits de l'homme et la préservation de l'environnement et du patrimoine culturelle.

**Les écoles font-elles appel à d'autres services/centres/formateurs extérieurs pour l'enseignement/formation des études européennes? Dans le cas affirmatif, quels sont ces moyens et avec quelle fréquence? Quels services de formation existent-ils dans chaque état membre et auxquels les écoles peuvent avoir accès ? quelles sont les conditions ?**

### **I - Centre d'Information Européenne Jacques Delors**

Le Centre d'information Européenne Jacques Delors (CIEJD) a pour mission divulguer l'information et la documentation sur les thèmes liés à l'UE, ainsi qu'organiser des formations et dynamiser tous les types d'initiatives dans ce domaine.

Il a été créé le 8 Décembre 1994, pour une période de 12 ans, par l'état portugais et par l'UE, représenté respectivement par le Ministère des Affaires Etrangères et par la Commission européenne et son mandat est arrivé à terme en Décembre 2006 et malgré son prolongement jusqu'au 31 décembre 2007, à partir du 1 Janvier 2008, le CIEJD a de nouveau statut.

L'année 2006 a été une année de consolidation du nouveau système d'Information et de Communication qui a atteint un degré élevé de maturité digital au service direct du citoyen. En effet, à la fin 2006, l'activité du Centre était indissociable de l'environnement Internet puisque la totalité des contenus produits sont disponible sur la page web du Centre.

#### Les activités en 2006 et 2007

Les lignes d'orientation de la politique de l'UE qui ont inspiré le plan d'activités pour 2006 sont concrètement présentes dans le plan d'action destiné à améliorer la communication sur l'Europe du 20.07.2005 et, en particulier, dans le plan D – Démocratie, Dialogue et Débat, du 13.10.2005.

En ce qui concerne les priorités de communication au niveau national, le Plan d'activité prévoit la participation du CIEJD dans le débat national sur le Futur de l'Europe et prend en compte les "Grandes Opções do Plano 2005-2009 », et en particulier la Stratégie de Lisbonne, ainsi que les priorités qui concernent la Présidence portugaise de l'UE, le deuxième semestre 2007.

En 2006, le nouveau système d'information EuroCid est devenu complètement opérationnel. Il est constitué par deux principaux éléments:

- la nouvelle base de données (InfoEuropa), implantée en partenariat avec la Direction Générale des Affaires Communautaires<sup>9</sup> (DGAC) du Ministère des Affaires Etrangères. C'est la plus grande base de données en ligne spécialisée en questions européennes et elle vise à inclure tout l'acquis du Ministère des Affaires Etrangères depuis le processus de négociation pour l'adhésion.
- Le nouveau portail d'information européenne en Portugais est organisé en 5 canaux, orientés vers différents publics-cibles et permet la divulgation de l'information officielle de l'UE et nationale sur les questions européennes, les contenus et les activités du CIEJD et de ses partenaires sur la base de données InfoEuropa.

L'action du CIEJD a comme principal objectif celui d'augmenter le nombre de citoyens visés par ses activités.

- Augmenter le degré de participation du grand public, de certains groupes spécifiques et des jeunes par la priorité attribuée à certains types d'action et la sélection de moyens appropriés à ces groupes.
- Participer au recueil d'information sur les besoins, les réactions et les désirs des citoyens qui participent aux activités du CIEJD concernant l'UE (feedback).

Pour cela le CIEJD dispose de certains instruments dont les plus pertinents pour le public concerné sont les suivants : les Cours Jacques Delors et les animations Pédagogiques, les séances d'information et débat, la formation des Multiplicateurs (d'informations), la Revue et Edition CIEJD, la Médiathèque et le Portail web- information européenne en ligne.

### **Cours Jacques Delors**

Les cours Jacques Delors (CJD) sont destinés essentiellement aux écoles de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, privées ou publiques. Ils ont une durée moyenne d'1h30mn et, en général, les établissements scolaires ont plutôt choisi les cours à caractère générique (306). Il y a également eu un nombre réduit de cours sur des thématiques plus spécifiques comme la citoyenneté européenne (7)<sup>10</sup>.

En 2006, les **Cours Jacques Delors** (CJD) ont étendu leur audience par le lancement des Cours Jacques Delors décentralisés, réalisés à l'extérieur du Centre par des moniteurs du

---

<sup>9</sup> Maintenant il s'agit de la DGAE – Direction Générale des Affaires Européennes.

Centre et par le réseau de formateurs Jacques Delors afin de donner une réponse aux difficultés croissantes de déplacement auxquelles font face les élèves des régions les plus lointaines<sup>11</sup>.

<b>Distribution para niveau de scolarité pour l'année 2006/2007</b>			
année	1 <sup>ère</sup> – 4 <sup>ème</sup> années	5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> années	7 <sup>ème</sup> – 9 <sup>ème</sup> années
Total de cours	17	15	84
Total des élèves par niveau	427	387	2252
Total des élèves	3066		

(source Centre d'information européenne Jacques Delors)

### « Un voyage en Union Européenne »

Afin de toucher le public des plus jeunes (4 à 13 ans), le CIEJD a adopté une approche ludique de l'Union européenne. Depuis 1997, le CIEJD et la troupe de théâtre Zéphyro ont réalisé des pièces de théâtre afin de rendre plus captivante l'information sur l'UE pour les enfants et les jeunes : A la découverte de l'UE, Toi et l'Euro, tolérance ou encore, Nous sommes tous européens sont quelques unes des pièces qui ont déjà été présentées. La dernière pièce conçue est « Un voyage en Union Européenne ». Elle commence par une légende sur l'Europe et permet ensuite de connaître les Etats-membres par un voyage plein de péripétie. La Troupe se déplace du nord au sud du Portugal, ce qui a permis de toucher 4250 enfants en 2006 et elle est toujours jouée actuellement. La représentation a lieu dans des locaux cédés par les mairies ou bien les propres écoles et elle est accompagnée par des éléments du Centre Jacques Delors qui expliquent les objectifs de cette action et promeuvent des concours dont les prix sont des livres édités par le CIEJD.

La célébration du Jour de l'Europe est, certainement, le principal événement annuel d'animation pédagogique du CIEJD. En 2006, le centre s'est associé une nouvelle fois au Centre de Pédagogie et d'Animation du Centre Culturel de Belém et au Ministère de l'Education afin de proposer aux écoles une série d'activités sous le mot de l'UE : *Unis dans la Diversité*. En plus des actions d'animation pédagogique habituelles comme le concours Euro-le Maillon Faible<sup>12</sup> et des jeux multimédia<sup>13</sup> - des ateliers Jardins avec des Mots (Jardins com Palavras) pour des enfants de 7 à 12 ans, fêtant l'Europe à partir de la diversité de leurs jardins, de son vert et de ses couleurs.

<sup>10</sup> Mais généralement demandé par des classes de lycées donc en dehors de la population visées.

<sup>11</sup> 2347 élèves sont concernés, mais nous n'avons pas de précisions sur les classes d'âge.

<sup>12</sup> 260 élèves ont participé en 2006

<sup>13</sup> *La Découverte de l'UE*, CD-Rom a été produit par le CIEJD dirigé aux élèves de l'école primaire jusqu'au collège ou encore du lycée, en fonction des niveaux de difficulté des jeux. Des thèmes comme- la Construction européenne ; la Carte de l'Europe ; les organes et institutions communautaires ; les politiques communautaires et Voyage à travers l'Europe- sont proposés d'une façon ludique aux élèves, facilitant leur apprentissage de l'UE.

## Séances d'informations et débats

En 2006, plusieurs sujets ont été abordés par le CIEJD, mais force est de constater que les publics sont bien différents selon le thème traité. S'il s'agit, par exemple de thèmes comme le futur de l'Europe et la Constitution de l'Europe ou bien le développement économique et social (Stratégie de Lisbonne), la culture et la mobilité, le public touché est plus large. Quand il s'agit de thème comme la Commémoration des 20 ans de l'adhésion du Portugal ou l'Europe dans le monde le public touché est considéré « plus culte » incluant des professeurs, des élèves de l'enseignement supérieur ou bien encore des chercheurs et enseignants universitaires. Par conséquent, bien que les séances d'information, les débats, les newsletters ou encore les dossiers électroniques couvrent un public plutôt vaste, le public de notre étude n'est pas concerné par la politique étrangère ou bien le rôle en général de l'UE dans le monde.

Cycle de débats: "La Défense et la Sécurité des Citoyens dans l'UE au XXIème siècle".

Le CIEJD a promu, le 18 décembre 2006, le débat: "Politique Etrangère et de Sécurité Commune" intégré dans le cycle des débats " "La Défense et la Sécurité des Citoyens dans l'UE au XXIème siècle". Ce débat est la suite d'un séminaire réalisé en mars 2006, en partenariat avec le Ministère de la Défense et à la suite duquel une publication avec les interventions a été lancée. Ce cycle s'intègre dans le projet du CIEJD pour le débat national sur le Futur de l'Europe. Le débat a compté sur la présence de :

- M. Manuel Lobo Antunes (Secrétaire d'Etat des Affaires Européennes)
- M. Carlos Gaspar (Directeur de l' IPRI - Instituto Português de Relações Internacionais)
- M. Luis Pais Antunes (Vice-Président de la Commission des Affaires Européennes de l'Assemblée de la République)

En 2007, l'activité du CIEJD s'est trouvée plutôt contrainte dû au changement de statut de « Groupement Européen d'Intérêt économique » à celui d'entité du droit national (à partir du 1 janvier 2008) et aux changements d'installations pendant l'année 2008. Le Centre avait quelques doutes en ce qui concerne son futur, alors pour l'année 2007, le pari a été celui de la continuité afin d'assurer sa capacité de réponse aux engagements pris notamment à l'égard de la présidence portugaise qui a eu lieu le 2<sup>ème</sup> semestre de 2007. En handicap supplémentaire doit être pointé : le budget pour 2007 n'a pas eu d'augmentation par rapport à 2005 et 2006.

Pendant 2007, le CIEJD a continué à privilégier la promotion de la dimension européenne dans les divers aspects de la vie quotidienne des citoyens, au moyen d'un ensemble

d'action de sensibilisation, information et formation. Afin de générer un effet multiplicateur, profitant du système d'information et de communication installés, les activités ont été orientées vers un travail en réseau. Ainsi, pendant l'année 2007, le CIEJD a voulu renforcer la participation des citoyens dans le débat sur l'UE par l'utilisation d'un nouveau portail et la mise à disposition de nouveaux produits et de meilleurs instruments d'auscultation des besoins des citoyens

Le Plan de communication pour 2007 s'est articulé autour de la Présidence Portugaise et de la Commémoration des 50 ans du Traité de Rome et les thèmes prioritaires qui ont été définis par le l'UE et le Gouvernement Portugais sont les suivants: le Futur de l'UE-processus de réforme de l'UE et Traité Constitutionnel; la Stratégie de Lisbonne; la citoyenneté européenne -débat sur les valeurs et objectifs construits par l'UE, sur les futurs développements de l'Union, notamment les droits fondamentaux et l'Espace de Liberté, Sécurité et Justice. La construction de cet Espace de Liberté, Sécurité et Justice est d'ailleurs l'objet de débat concernant les questions de *soft security* qui depuis la fin du monde bipolaire occupe une place considérable dans le champ de la sécurité. Finalement, la place de l'Europe dans le monde est également débattue et, notamment, l'élargissement, la Politique de voisinage et le rôle de l'Europe sur la scène internationale.

Le Plan d'action inclut également certains points de sensibilisation à l'égard de l'UE destinés aux enfants, aux jeunes et au public en général, ainsi qu'une sensibilisation aux sources d'informations européennes – l'Europe sur l'Internet, dirigée essentiellement aux universitaires et multiplicateurs d'information.

### **Le Réseau des formateurs**

En 2006, 10 nouveaux éléments ont adhéré au réseau des formateurs totalisant 90 éléments. Les formateurs sont pour la plupart liés aux domaines du Droit, Etudes européennes, Relations Internationales et Economie. Le 31 décembre, des 90 formateurs, 17 étaient originaires du Nord, 17 de la région Centre, 33 de la région de Lisbonne et Vallée du Tage, 3 du Alentejo, 4 de l'Algarve, 8 de Madère et 8 de la région des Açores.

### **Le Portail Web**

L'univers Internet du CIEJD est constitué par le portail Eurocid lequel, en plus des 5 canaux de la page d'accueil, intègre également la bibliothèque digital *Infoeuropa* (qui réunit tout l'acquis du Centre et de la Direction Général des Affaires Européennes - DGAE) et le site Apprendre l'Europe (*Aprender a Europa*) dévoué à la communauté scolaire. Ce portail permet donc de mettre à disposition toute l'information sur Internet ainsi qu'une diffusion de toutes les initiatives du CIEJD pour les établissements intéressés.

## **II- Les Centres Europe Direct**

Actuellement, appuyé par la Commission Européenne à travers sa représentation au Portugal, le réseau des Centres EUROPE *DIRECT* inclut 13 centres du Nord au Sud du pays y compris les archipels de Madère et des Açores.

Les centres d'information Europe Direct agissent comme des intermédiaires entre les citoyens et l'Union européenne au niveau local et la mission du réseau est la suivante :

- permettre au niveau local que les citoyens disposent d'informations , d'orientation, assistance, des réponses aux questions sur les institutions, législations, politiques, programmes et possibilité de financement de l'Union Européenne ;
- promouvoir activement le débat sur l'Union Européenne et ses politiques, au niveau local et régional
- permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'information adaptée aux besoins locaux et régionaux
- permettre aux publics d'envoyer ses réactions aux institutions européennes sous la forme de question, suggestion et opinion.

Les Centres EUROPE DIRECT ont une considérable dynamique puisque l'on peut compter une moyenne de 50 à 60 initiatives par Centre et par an. Ces initiatives sont presque toutes réalisées dans les écoles et souvent à l'initiative des Clubs Européens et des professeurs qui, à titre individuel, sollicitent l'appui des Centres, notamment en ce qui concerne le matériel informatique. Les activités de ces trois agents (Centres, Clubs et Ecoles) sont toujours coordonnées entre eux et comptent sur l'appui des délégations régionales du Ministère de l'Education.

Les activités se déroulent toute l'année, mais il y a une intensité accrue au mois de mai avec la journée de l'UE et le "Printemps de l'Europe". Elles sont diversifiées (débat, séminaires, séances d'éclaircissement, expositions et distribution de matériel informatique) et leur durée est variée puisqu'il peut s'agir de séances de 45 minutes pour la classe d'une école ou bien encore des expositions thématiques qui peuvent durer 3 jours, comme par exemple « la Foire de l'Europe ».

En ce qui concerne le matériel informatique, les plus sollicités sont les brochures, les affiches, les plans et les jeux didactiques. Les thèmes qui intéressent le plus les jeunes étudiants et les écoles sont les institutions européennes, les Etats membres, les Traités, les emblèmes et symboles européens. Toutefois, les thèmes comme l'élargissement de

l'UE, le Futur de l'UE, la PAC et les questions environnementales sont également très demandés.

### **III – Le Bureau du Parlement Européen et la Représentation de la Commission Européenne au Portugal**

Nous devons également mentionner la disponibilité d'information sur l'UE, notamment sur la citoyenneté et les droits inhérents au statut de citoyen européen sur les sites de la représentation de la Commission Européenne au Portugal, ainsi que sur celui du cabinet du Parlement Européen au Portugal. Les sites ont bien évidemment aussi des informations générales sur l'Union Européenne ainsi que sur les activités au niveau Union Européenne. Ces structures existent dans tous les Etats membres de l'Union.

### **Les écoles développent-elles leur propre matériel sur les questions européennes?**

Il est fort à parier que les écoles qui disposent des Clubs européens les plus actifs tentent de produire des contenus sur l'Union européenne. Toutefois, comme nous avons pu le voir, les établissements scolaires peuvent demander du matériel au CIEJD, à la représentation de la Commission et au Cabinet au Portugal du Parlement européen ou encore les centres Europe direct sont en mesure de fournir le nécessaire.

### **Les écoles développent-elles leur propre matériel sur les questions européennes? Les écoles organisent-elles des activités ludiques portant sur d'autres pays européens ou bien ont-elles des jumelages ?**

Les clubs européens au Portugal ont des activités très semblables à ce qui se passe en Pologne. Ils participent également au **Projet ELOS** : « l'Europe en tant environnement d'apprentissage dans les écoles » à travers l'école à laquelle ils appartiennent et qui sont membres du projet.

#### Projet ELOS : « l'Europe en tant environnement d'apprentissage dans les écoles »

Il s'agit d'un concept et d'un réseau. Le réseau ELOS est financé par le projet Comenius 3 pour une période d'Octobre 2005 à Septembre 2008. Le projet ELOS inclut 200 écoles et appuie des organisations d'environ 15 pays européens et continue à grandir. Le réseau vise une éducation de haute-qualité qui prépare explicitement les élèves de tous types d'établissements, entre 12 et 19 ans pour leur rôle en tant que citoyens européens, et particulièrement pour futures étude et travail en Europe. Les écoles suivront une orientation européenne et internationale pour leurs cours et leurs activités d'échange.

L'objectif principal consiste à l'acquisition par les élèves (et par les professeurs) Consequir um nível elevado de educação, o qual inclui necessariamente a realidade da União Europeia e a preparação dos alunos para o papel fundamental que podem e devem desempenhar enquanto cidadãos europeus, inserindo-os num ambiente de aprendizagem europeu e internacional.

Les organisations et les réseaux englobent 11 pays (Allemagne, Espagne, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni). Le projet a l'appui de la Commission Européenne ainsi que d'institutions et d'autorités nationales.

Les écoles participantes souscrivent un curriculum orienté vers européen, dans les disciplines et les activités internationales. L'instrument d'orientation est le 'Framework for Europe Competence', qui définit la connaissance, les compétences et l'attitude dont les étudiants ont besoin pour coopérer avec succès dans un environnement international.

En ce qui concerne la mise en oeuvre, il s'agit d'un éventail d'activités comme l'apprentissage par des échanges virtuels et en présence, des modules européens dans les écoles, des stages dans d'autres pays, des échanges d'informations et de notification sur les innovations dans les thématiques du programmes. Les partenaires travaillent ensemble afin d'harmoniser des concepts existants et de développer des instruments communs et répandre les outputs du réseau. Les outputs du réseau incluent des instruments communs, des services internet, études de cas...Des panels consultatifs nationaux et un comité scientifique ont aidé les partenaires du réseau et les écoles à parvenir à ces résultats.

Les professeurs ont la possibilité d'utiliser une plateforme de communication à partir de 2006, ils peuvent également télécharger du matériel, partager des bonnes-pratiques et prendre des suggestions pour le programme des disciplines.

Le projet ELOS fournit des instruments supplémentaires aux écoles. En effet, il offre des formations pour les professeurs, il permet de rencontrer des partenaires pour les écoles, il permet aussi d'obtenir des conseils sur comment élaborer des projets COMENIUS 1. Il y a également des réunions du réseau et celui-ci fonctionne comme un lobby pour obtenir des opportunités supplémentaires dans les nouveaux programmes européens.

Les écoles sont récompensées à la fin du programme puisqu'elles auront le « tampon » ELOS sur des bases et procédures et visites communes. Les étudiants peuvent gagner des crédits en accord avec le système national d'éducation, mais ils sont également

certifiés puisque le réseau ELOS a développé un « portfolio » de l'apprenti et un QCM qui évalue la dimension de la connaissance sur l'Europe. Les deux sont en phase expérimentale.

### **Ecoles Elos au Portugal**

- Escola EB 2,3 de São Bruno
- Escola EB 2,3 de Alcanede
- Escola B.I. c/ J.I. Sophia de Mello Breyner
- Escola EB 2,3 Luís de Sttau Monteiro
- Escola EB 2,3 de Vialonga
- Escola Secundária S. Lourenço
- Escola EB 2,3 João de Deus
- Escola Secundária S. Pedro do Sul
- Escola Secundária Quinta das Flores
- Escola Secundária de Figueiró dos Vinhos
- Escola Secundária do Mogadouro
- Escola Secundária Jaime Moniz
- Escola Secundária Carlos Amarante

Le CIEJD, comme coordinateur national du projet, a organisé une conférence en partenariat avec le Ministère de l'Education, l'Agence Nationale Socrates et Leonardo da Vinci et réseau européen ELOS. La conférence avait comme thème "Modèle de citoyenneté européenne dans les écoles" et s'est déroulée à Lisbonne entre le 14 et le 16 octobre de 2007. Comme nous l'avons déjà mentionné, la conférence ELOS (Europe as a Learning Environment in Schools), est associée à un projet-pilote développé dans 12 Etats européens, dont la mission est de promouvoir l'orientation européenne et internationale dans les curricula des écoles de l'Europe, préparant les jeunes à une citoyenneté européenne active.

### **Conclusions**

L'apprentissage des valeurs européennes est imprégné dans le système scolaire portugais. Bien évidemment, la complexité de l'approche aux questions européennes s'accroît avec l'âge des élèves, bien qu'il n'y ait pas de discipline d'études européennes en tant que telle. Il serait d'ailleurs souhaitable que cette thématique soit insérée systématique, dans un premier temps, dans le domaine extra-disciplinaire « aire de projet ».

Le Ministère de l'Éducation a donc un rôle plutôt actif dans la promotion des études européenne, notamment en appuyant les Clubs Européens et les Centres Europe Direct, mais force est de constater que les objectifs de connaissances de l'UE au niveau de l'enseignement obligatoire reste faibles. Toutefois, nombreux sont les organismes au niveau national, auxquels il est possible de recourir afin de promouvoir diverses activités au sein des écoles. Le Centre d'Information Européenne Jacques Delors, récemment rattaché à la Direction Générale des Affaires Européennes du Ministère des Affaires Etrangères joue un rôle fondamental depuis 1996. De même, le réseau des Centres Europe Direct permet une bonne coordination des activités promues avec les Clubs européens au niveau national dont la profusion est un fort indicateur de l'intérêt croissant pour les questions européennes dans l'environnement scolaire portugais.